



Mon carnet de bord

WWW.INFORJEUNESTOURNAI.BE

Edition 2023-2024

Edition Infor Jeunes Tournai ASBL
32 Avenue des Frères Haeghe
7500 Tournai

Tel : +32 (0)69/ 22 92 22
tournai@inforjeunes.be
www.inforjeunestournai.be

**INFOR
JEUNES
TOURNAI**



Réalisation et édition Infor Jeunes Tournai

Réalisation graphique, mise en page & impression

Grafdesign - Fabien Devochelle

Editeur responsable :

B. Antoin

Av Des Frères Haeghe, 32
7500 Tournai

RPM Mons Div Tournai

N° entreprise : 0414.505.150

IBAN : BE42 0680 7002 7054

Cette publication a été réalisée grâce au financement d'une bourse de production et de diffusion d'information à destination des jeunes.

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire. Tous nos soins ont été apportés à la réalisation de ce guide. Nous déclinons cependant toute responsabilité pour les erreurs ou omissions de quelques natures qu'elles soient.

Toute reproduction quelconque de ce livre de quelque manière et sous quelle forme que ce soit pour un usage autre que personnel est strictement interdite.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

*Réalisé avec le soutien de la Fédération
Wallonie Bruxelles.*



**Les études secondaires sont derrière toi.
Te voilà à un tournant de la vie !
Une question se pose, s'impose :
« Continuer à te former ou entrer dans la vie active ? »**

Obtenir ton CESS, débiter une formation, poursuivre tes études dans l'enseignement supérieur en Belgique ou à l'étranger ? Bénéficier d'un soutien financier ? T'installer dans un logement étudiant ? Tu trouveras, dans la première partie de ce carnet de bord, des réponses à ces questions ainsi que des conseils, des contacts pour t'aider dans ton choix.

Tu préfères une vie pleinement active ? Tu souhaites travailler mais tu ne sais pas par où commencer ? Stage d'insertion professionnelle, allocation d'insertion, ONEM, mutuelle, c'est du charabia ? FOREM, syndicats, recherche d'emploi, CV et entretien d'embauche, c'est l'inconnu pour toi ? La seconde partie du carnet de bord te donnera toutes les astuces pour y voir clair dans les démarches liées à la fin de tes études et ton entrée dans la vie active.

Lis les chapitres qui te concernent, souligne les infos qui te sont pertinentes, approprie-toi les conseils, notes-y tes remarques, tes démarches pour que ce carnet de bord soit avant tout TON carnet de bord !

Tu quittes l'enseignement secondaire

1 Obtenir son CESS d'une autre manière ?

- L'enseignement secondaire.....08
- Le jury central.....08
- La promotion sociale.....10
- Etudier dans l'enseignement
supérieur sans CESS.....11

2 L'enseignement supérieur en Wallonie picarde Ouest ?

- L'enseignements supérieur
en Wallonie picarde Ouest.....14

3 Entreprendre une formation ?

- La Promotion Sociale en
Wallonie picarde Ouest.....20
- La formation en alternance.....22
- La Défense.....23
- La Police.....24
- Les Pompiers.....25

4 Besoin d'argent pendant tes études ?

- L'allocation et le prêt d'études.....26
- Les allocations familiales.....28
- Le job étudiant.....30

5 Te loger pendant tes études ?

- Trouver un logement.....36
- Le contrat de bail.....37
- L'état des lieux.....37
- La garantie locative.....38
- L'assurance risques locatifs.....38
- L'entretien du logement.....39
- Le règlement d'ordre intérieur :
ROI.....39
- La résiliation du bail.....39
- Litige avec ton propriétaire.....40
- Du côté du propriétaire.....42

6 Partir à l'étranger pendant tes études ?

- 2^e RéthoEtudes supérieures.....44
- Stage pendant les études.....45
- Formation ou exploration de
ton secteur d'études à l'étranger.....46
- Compagnonnage.....46

Tu entres dans la vie active

1 FOREM, ONEM, Maison de l'emploi, comment s'y retrouver ?

- Le FOREM : Formation Emploi.....48
- L'ONEM : Office National
pour l'Emploi.....49
- La maison de l'emploi.....50

2 Entamer un stage d'insertion professionnelle ?

- Le stage d'insertion
professionnelle.....52
- Le job étudiant.....53
- Les formations du Forem.....53
- Incitants financiers à
la formation54

3 Tu cherches un emploi ?

- Les techniques de recherche
d'emploi56
- Le curriculum vitae (CV).....60
- La lettre de motivation.....66
- L'entretien d'embauche.....71

4 Quelles aides à l'emploi ?

- Pour tous les demandeurs
d'emploi.....76
- Pour certains demandeurs
d'emploi en fonction du profil.....77

5 Obtenir l'allocation d'insertion ?

- L'allocation d'insertion.....78
- Syndicats et CAPAC.....79

6 La mutuelle, à quoi ça sert ?

- Qu'est-ce que la mutuelle ?.....82
- Quand t'inscrire ?.....82
- Comment choisir ?.....83
- Comment t'inscrire ?.....83

7 Réaliser une formation socio-professionnelle ?

- Les Centres d'Insertion
Socioprofessionnelle - CISP.....86
- La MireWapi.....88

8 Partir à l'étranger si tu cherches de l'emploi ?

- Mission humanitaire.....90
- Jeune au pair91
- Séjour chez un hôte.....91
- Stage professionnel.....92
- Programme Vacances Travail - PVT.....92
- Travailler à l'étranger.....93
- Jobs saisonniers.....93
- Conséquences sur ton statut.....94



Tu quittes l'enseignement secondaire

- Obtenir son CESS d'une autre manière ?
- Continuer dans l'enseignement supérieur Wallonie picarde Ouest ?
- Entreprendre une formation ?
- Besoin d'argent pendant tes études ?
- Te loger pendant tes études ?
- Partir à l'étranger pendant les études ?

Chapitre I

Obtenir son CESS ?

Tu as arrêté tes études ? Tu te rends compte que tu as besoin du CESS ?

Tu as terminé ta 6^e professionnelle sans le CESS ?

Le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur peut être obtenu de 3 manières différentes :

- > via l'enseignement secondaire
- > via le jury central
- > via l'enseignement de promotion sociale

L'enseignement secondaire

Dans l'enseignement secondaire de plein exercice, on obtient le CESS :

- à la **fin d'une 6^{ème} année** de l'enseignement secondaire général, technique de transition ou technique de qualification
- à la **fin d'une 7^{ème} année** de l'enseignement secondaire professionnel

Dans l'enseignement secondaire en alternance, on obtient le CESS :

- à la **fin d'une formation « article 49 »** organisée dans les **CEFA** (Centre d'Education et de Formation en Alternance)

Le jury central

Tu peux aussi obtenir ton CESS en réussissant **les examens du Jury Central**.

Sache toutefois qu'aucun cours n'est organisé par le Jury. **Seuls les examens sont organisés**. Par conséquent, il faut se préparer aux épreuves par ses propres moyens.

Tu peux obtenir le CESS dans la filière de ton choix : enseignement général, enseignement technique, artistique ou professionnel.

Cependant, pour l'enseignement technique et artistique de qualification ainsi que pour l'enseignement professionnel, seuls les examens des métiers dits « en pénurie » sont encore organisés.

Aussi, le Jury central ne permet pas d'obtenir un certificat de qualification, même si tu passes ton jury en qualification ou professionnel.

Généralement les candidats inscrits aux examens du CESS sont interrogés sur l'ensemble du programme des 5^e et 6^e année d'études de la section choisie.

Comment s'y préparer ?

1. Via l'enseignement à distance – www.ead.cfwb.be
Tu as accès à la majorité des cours (pas l'entièreté) par correspondance pour un coût minime. L'inconvénient est que tu dois étudier et assimiler la matière seul, ce qui peut représenter une difficulté.
2. Via les écoles privées. Elles te préparent au jury, moyennant le paiement de frais d'inscription qui s'élèvent généralement à plusieurs centaines d'euros par mois.

Pour plus d'informations:

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Jurys de l'enseignement secondaire

🏠 Rue Adolphe Lavallée 1 – 1080 Bruxelles

☎ +32 (0)2 690 85 86

✉ jurys@cfwb.be



La promotion sociale en Wallonie Picarde Ouest

L'enseignement de promotion sociale s'adresse principalement à un public adulte et propose de manière générale des formations à horaires réduits qui peuvent avoir lieu en journée, en soirée ou encore le week-end.

Il existe deux types de formations pour obtenir le CESS en promotion sociale :

- Formation cours généraux
Cette formation intitulée « CESS – humanités générales » est axée sur les cours généraux afin de préparer au mieux les candidats aux études supérieures. D'une durée approximative de 2 ans, la formation est réservée aux adultes (minimum 18 ans) ayant réussi une 4ème secondaire ou un test d'admission en français et mathématiques proposé dans les écoles de promotion sociale qui organisent cette formation.
- Formation Complément CESS (Complément de formation générale)
Cette formation intitulée « Complément de formation générale en vue de l'obtention du CESS » permet d'obtenir par capitalisation avec un Certificat de Qualification (CQ), un CESS correspondant à celui délivré dans l'enseignement de plein exercice. En d'autres termes, le CESS ne peut être délivré qu'aux candidats ayant réussi un CQ ET le Complément de formation générale.

Où ?

Etablissement d'enseignement pour adultes et de formation continue

🏠 Boulevard Léopold III 40 – 7600 Péruwelz

☎ +32 (0)2 690 85 86

@ www.epsperuwelz.be

Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation Continue Tournai Eurométropole

🏠 Rue des Moulins 4 - 7500 Tournai

☎ +32 (0)69 22 48 41

@ www.eafc-tournai.be

Etudier dans l'enseignement supérieur sans CESS

Généralement, pour pouvoir **suivre des études dans l'enseignement supérieur**, il faut avoir ton **Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur**. Le CESS, c'est le diplôme de fin de secondaire en Belgique. Il prouve que tu as réussi les matières générales du secondaire et te permet donc de poursuivre des études supérieures.

Mais sais-tu qu'il est également possible de suivre des études supérieures pour les étudiants qui n'auraient pas obtenu le CESS ? Il existe en effet des alternatives :

L'examen d'admission aux études supérieures de 1^{er} cycle : un moyen d'accéder à l'enseignement supérieur sans CESS

Chaque année, les Universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles organisent un examen d'admission universitaire.

La réussite de cet examen te donne accès à tous les bacheliers organisés par les Universités, les Hautes Écoles, les Ecoles supérieures des arts et les Ecoles de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Attention, cela te permettra de t'inscrire à des études supérieures, mais tu n'obtiendras pas le CESS pour autant.

Les Universités organisent deux sessions d'examens par année académique. La première en mai ou en juin, l'autre au mois d'août. Les dates précises varient d'une Université à l'autre.

Tu devras préparer les matières de cet examen soit par toi-même, soit via l'enseignement à distance, soit encore via des écoles privées.

Les Universités et Facultés qui organisent l'examen d'admission universitaire en Fédération Wallonie-Bruxelles :

- > ULB
- > UCLouvain
- > ULiège
- > UMons

L'examen d'entrée pour les études d'assistant social ou de conseiller social

Les Hautes Écoles qui proposent les études d'assistant social, ainsi que l'unique Haute École (Mons) qui propose les études de conseiller social, organisent un examen d'admission pour ceux qui n'ont pas le CESS.

La réussite de l'examen ne te donne pas le CESS. Cela te donne uniquement l'accès à ces études-là et seulement dans l'établissement dans lequel tu as passé l'examen d'admission.

Les études supérieures en promotion sociale

Il faut en principe un CESS pour s'inscrire à un Brevet d'Enseignement Supérieur ou à un Bachelier en promotion sociale. Mais la plupart des écoles de promotion sociale organisent aussi un test d'admission pour ceux qui n'ont pas ce diplôme. La réussite des épreuves d'admission ne te donne pas le CESS. Elle te permet uniquement l'inscription au programme que tu as choisi et uniquement dans l'établissement où tu as passé les tests d'entrée.

Les Jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les études d'infirmier ou de sage-femme

Ceux qui ne disposent pas d'un CESS et qui désirent accéder au bachelier en soins infirmiers ou au bachelier de sage-femme peuvent passer le jury paramédical A I.

Dans le cadre de ce jury, des examens écrits sont organisés à travers 5 matières obligatoires : français, mathématiques, biologie, chimie, physique.

Le jury ne dispense aucune formation pour la préparation des examens et ne fournit aucun cours. Ils organisent juste des examens et certifient sur base des résultats obtenus.

Le candidat au jury doit donc assimiler par lui-même les apprentissages requis.

Il est cependant possible de se préparer à passer le Jury paramédical A I avec l'enseignement à distance.

Le système de VAE : Valorisation des Acquis de l'Expérience

La VAE est un système, gratuit, qui te permet, en prouvant au moins 5 ans d'expérience professionnelle et/ou personnelle, d'accéder à des études supérieures ou à une formation pour lesquelles tu n'aurais pas le titre requis. Les années d'études supérieures réussies peuvent entrer en compte pour ces 5 années. La VAE peut aussi permettre d'être dispensé d'une partie du programme. Ce qui peut entraîner une diminution de la durée des études. Un jury évalue tes acquis sur dossier et peut les vérifier par des épreuves.

Pour en savoir plus, il faut te renseigner auprès de la Haute école, de l'Université ou de l'Ecole de promotion sociale dans laquelle tu souhaites entamer tes études.

Attention, il ne faut pas confondre la Valorisation des Acquis de l'Expérience avec la Validation des Compétences. Cette dernière est également une procédure entièrement gratuite. Elle ne permet pas l'accès à des études supérieures mais elle offre la possibilité d'obtenir directement le titre officiel d'un métier pour lequel tu prouves que tu as l'expérience ou les compétences particulières.



Chapitre 2

L'enseignement supérieur en Wallonie picarde Ouest ?

Tu as obtenu ton CESS et tu as pris la décision de poursuivre tes études dans l'enseignement supérieur ou universitaire ?

Les études supérieures sont organisées par quatre types d'établissements :

- Les Hautes Ecoles
- Les Universités
- Les Ecoles supérieures des Arts
- Les Ecoles de Promotion Sociale

Voici la liste des écoles d'enseignement supérieur que tu trouves en Wallonie picarde Ouest.

1. Haute École de la Communauté Française en Hainaut – HECFH

Département des sciences juridiques, économiques et de gestion

🏠 Rue du Chambge 23 – 7500 Tournai

☎ +32 (0)69 22 67 72

✉ eco-tournai@heh.be

@ www.heh.be

- Bachelier en droit
- Bachelier assistant de direction, options :
 - > Langues et gestion, renforcement langues
 - > Langues et gestion, renforcement économie
- Bachelier en management du tourisme et loisirs

Département des sciences de l'éducation et de l'enseignement

 Rue des Carmes 19b – 7500 Tournai
 +32 (0)69 22 55 12
 peda-tournai@heh.be
 www.heh.be

- Master en enseignement section 1
- Master en enseignement section 2
- Master en enseignement section 3
 - > Français et Éducation à la philosophie et citoyenneté
 - > Français et Morale
 - > Français et éducation culturelle et artistique
 - > Mathématiques et Formation numérique
 - > Sciences humaines : histoire, géographie, sciences sociales et économiques
- Bachelier éducateur spécialisé

Département des sciences sociales

 Rue des Carmes 19b – 7500 Tournai
 +32 (0)69 22 55 12
 social-tournai@heh.be
 www.heh.be

- Bachelier assistant social

2. Haute École Louvain en Hainaut – HELHA

Département santé

Site Jeanne d'Arc

 Quai des Salines 28 – 7500 Tournai
 +32 (0)69 89 05 10
 paramed.tournai@helha.be
 www.helha.be

- Bachelier en soins infirmiers Spécialisations :
- Gériatrie en 1 an ou horaire décalé (2 ans)
- Santé mentale en 1 an ou horaire décalé (2 ans)

Catégorie sociale

 Rue de l'Ecorcherie 16-20 – 7500 Tournai

 +32 (0)69 89 05 60

 social.tournai@helha.be

 www.helha.be

- Bachelier en communication
- Bachelier en gestion des ressources humaines

Département sciences et technologies

 Rue Frinoise, 12 - 7500 Tournai

 +32 (0)69 89 05 60

 tech.tournai@helha.be

 www.helha.be

- Bachelier en informatique
- Bachelier en électromécanique

3. Haute Ecole Provinciale de Hainaut –HEPH - CONDORCET

Site Internet : www.condorcet.be

Département “Santé Publique”

 Rue Paul Pastur, 2 - 7500 Tournai

 +32 (0)69 25 37 30

- Bachelier en diététique
- Bachelier en infirmier - responsable des soins généraux

Département “Sciences de la motricité”

 Rue Paul Pastur, 2 - 7500 Tournai

 +32 (0)69 45 29 40

- Bachelier en ergothérapie
- Bachelier en psychomotricité
- Master en kinésithérapie

Spécialisation :

- Formation continue en kinésithérapie sportive en horaire décalé (1 an).

Département des sciences et technologies

🏠 Rue Paul Pastur, 2 - 7500 Tournai
☎ +32 (0)69 25 37 30

- Master en sciences de l'ingénieur industriel

Finalité : industrie - automatisation

Département des sciences économiques juridiques et gestion

- **Bachelier Assistant de direction - option médical**

🏠 Eurometropolitan E-Campus
Rue du Progrès, 13 - 7500 Tournai
☎ +32 (0)69 25 41 08

- **Bachelier E-Business**

🏠 Eurometropolitan E-Campus
Rue du Progrès, 15 - 7500 Tournai
☎ +32 (0)69 25 41 08

- **Bachelier Comptabilité - option banque et finance ou fiscalité**

🏠 Rue Paul Pastur, 73 - 7500 Tournai
☎ +32 (0)69 25 37 61

- **Bachelier Immobilier**

🏠 Rue Paul Pastur, 73 - 7500 Tournai
☎ +32 (0)69 25 37 61



4. Ecole Supérieure des Arts de Tournai - Académie des Beaux-Arts

🏠 Rue de l'Hôpital Notre-Dame, 14 - 7500 Tournai
☎ +32 (0)69 84 12 63
✉ academie@skynet.be
@ www.actournai.be

Les études sont organisées en 2 cycles.

Le premier de 3 ans qui délivre un diplôme de "bachelier de transition" et le deuxième de 1 ou 2 ans qui donne l'accès au titre de "master". L'enseignement vise des objectifs différents selon le cycle.

5. École Supérieure Des Arts Saint-Luc Tournai

🏠 Chaussée de Tournai, 7 - 7520 Ramegnies-Chin
☎ +32 (0)69 25 03 66
✉ secretariat-sup@st-luc-tournai.be
@ www.stluc-sup-tournai.be

- Bachelier de 3 ans en arts plastiques, visuels et de l'espace avec différentes finalités
 - > Architecture d'intérieur
 - > Graphisme
 - > Design
 - > mode
 - > Photo/vidéo
 - > Publicité

6. UCL - Faculté D'architecture, D'ingénierie Architecturale, D'urbanisme – Loci -Site Saint-Luc Tournai

🏠 Rue du Glategnies, 6 - 7500 Tournai
☎ +32 (0)69 85 78 10
✉ loci-tournai@uclouvain.be
@ www.uclouvain.be

- Bachelier en architecture
- Master en architecture et délivrance du titre professionnel d'architecte.

7. Institut Supérieur de Théologie du Diocèse de Tournai - ISTD

🏠 Rue des Jésuites 28 – 7500 Tournai
☎ +32 (0)69 22 31 67

Type court :

La formation initiale des professeurs de religion donnant accès au diplôme de bachelier agrégé (secondaire inférieur) ou de maître de religion (primaire).

Une formation complémentaire pour les personnes ayant le titre requis pour enseigner la religion dans le secondaire ou le fondamental, mais qui n'ont pas les connaissances théologiques et méthodologiques pour être pleinement habilitées à donner le cours de religion.

✚ *Beaucoup d'autres Hautes Ecoles et Universités peuvent t'accueillir dans toute la Belgique. N'hésite pas à te renseigner.*



Chapitre 3

Entreprendre une formation ?

La Promotion Sociale en Wallonie picarde Ouest

Elle organise des formations dans des domaines très variés, tant au niveau secondaire que supérieur et suivant un horaire généralement compatible avec une activité professionnelle. Ici, sont répertoriées les formations de niveau supérieur que tu retrouves dans les écoles de Promotion Sociale de la Wallonie picarde ouest.

Mouscron

Collège Technique Saint-Henri / Promotion sociale

🏠 Avenue Royale 50 – 7700 Mouscron
☎ +32 (0)56 85 57 28

- Certificat d'aptitudes pédagogiques

EAFC – Enseignement / Formation Mouscron Wallonie picarde

🏠 Place de la Justice 1 – 7700 Mouscron
☎ +32 (0)56 84 23 72

- Certificat d'aptitudes pédagogiques
- Bachelier en comptabilité
- Bachelier en informatique de gestion

Péruwelz

EAFC / Enseignement pour adultes et formation continue

🏠 Boulevard Léopold III 40 – 7600 Péruwelz
☎ +32 (0)69 77 10 35

- Bachelier en assistant de direction – Office Manager option langues et gestion
- Bachelier en comptabilité option gestion
- Bachelier en électromécanique option électromécanique et maintenance
- Bachelier en informatique de gestion

Tournai

IPEPS / Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale – implantation de Tournai

🏠 Rue Paul Pastur 2 – 7500 Tournai
☎ +32 (0)69/25 37 32

- Certificat d'aptitudes pédagogiques
- Bachelier en comptabilité option gestion
- Bachelier en informatique de gestion

EAFC / Enseignement pour adultes et formation continue Tournai Eurométropole

🏠 Rue des Moulins 4 – 7500 Tournai
☎ +32 (0)69/22 48 41

- Bachelier en éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif
- Bachelier en Accueil et Education



La formation en alternance

En Belgique, c'est l'Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) qui regroupe le plus grand nombre de formations en alternance.

Dès 18 ans, l'IFAPME te propose une formation de chef d'entreprise.

Principe

Tu suis des cours dans un centre de formation 1 à 2 jours par semaine et tu te formes au sein d'une entreprise le reste de la semaine. De plus, en suivant cette formation, tu reçois une rémunération sous forme d'allocation, celle-ci te permet toutefois de maintenir tes droits aux allocations familiales.

Offre de formation

Tu peux te former dans de nombreux domaines: construction, automobile, soins aux personnes, métiers de bouche et alimentation, électricité, métiers verts, tourisme, vente, informatique, prestations de services, professions intellectuelles et bien d'autres encore...

Au-delà de certains métiers que l'on enseigne via l'apprentissage ou le stage en entreprise, bien d'autres métiers peuvent être appris selon la méthode de la formation en alternance.

Exemple : courtier en assurance, agent immobilier, comptable, agent de voyage, directeur de maisons de repos, conseiller technique PC, concepteur de produits multimédia, etc.

Pour accéder à ces formations, il faut entrer dans certaines conditions.

Tu peux les retrouver sur le site Internet de l'IFAPME.

LE CENTRE IFAPME

🏠 Rue Paul Pastur 2B - 7500 Tournai

☎ +32 (0)69 89 11 11

@ www.ifapme.be



La Défense

Quels métiers ?

On retrouve des métiers très variés au sein de chacune des quatre composantes de l'armée :

- composante Terre ;
- composante Air ;
- composante Marine ;
- composante Médicale.

Exemple : conducteur de char, secrétaire, cuisinier, para-commando, mécanicien, matelot, brancardier, collaborateur administratif, infirmier, etc.

Comment postuler ?

Inscription :

Pour postuler et être informé sur les postes et les différents corps de métiers, inscris-toi via :

- un centre d'information: Bruxelles, Liège, Marche-en-Famenne, Mons et Namur
Centre d'Information de Mons :
 - > Rue des Passages 16 – 7000 Mons
 - > Tél. : +32 (0)2 442 76 27 Uniquement sur RDV
- un jobday
 - > le site Internet : www.mil.be

Sélection

Conditions :

En tant que candidat, tu dois répondre à certaines conditions d'admission en fonction du statut et du poste que tu vises au sein de l'armée.

Pour connaître ces conditions, rends-toi sur le site de la Défense.



La Police

Une fonction dans la police t'intéresse ? Sache qu'il existe de nombreuses possibilités d'emploi au sein de la police. Il faut distinguer les fonctions en uniforme et les fonctions sans uniforme.

Les fonctions en uniforme

- agent de police et agent de sécurisation ;
- inspecteur de police ;
- inspecteur principal de police ;
- commissaire de police.

Comment postuler ?

Sur le site Internet www.jobpol.be, tu y retrouveras les formulaires d'inscription pour les différentes fonctions.

⚠ Attention, toutes les fonctions ne font pas l'objet d'une sélection active, tu ne peux donc pas postuler à tout moment pour toutes les fonctions. À toi de rester attentif !

Les fonctions sans uniforme

À la police, tu peux aussi postuler pour une **fonction civile**.

Plusieurs domaines sont ainsi sélectionnés:

- appui administratif et spécialisé ;
- appui logistique ;
- appui en compétence auditive particulière ;
- police technique et scientifique.

Consulte les offres d'emploi disponible sur le site www.jobpol.be.

Pour plus d'infos ?

POLICE FÉDÉRALE DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA SÉLECTION

🏠 Avenue de la Force Aérienne 10 - 1040 Etterbeek

✉ jobs.police@jobpol.be

☎ +32 (0)800 99 505 numéros gratuits de Job info du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30

⚡ *Il n'y a pas que la Défense et la Police !*

Il existe d'autres fonctions qui nécessitent une formation spécifique telles que conducteur ou accompagnateur de train, agent de gardiennage, etc.

Les Pompiers

Comment devenir sapeur-pompier ?

Il existe 2 fonctions de pompiers : professionnel ou volontaire.

Le pompier professionnel exerce la fonction de pompier à titre principal. Le volontaire exerce la fonction de pompier en plus de ses activités professionnelles. Il est engagé pour une période de 6 ans, renouvelable. Il est rémunéré en fonction de ses prestations.

Recrutement

C'est la Zone de secours de Wallonie picarde qui s'occupe du recrutement des pompiers pour les 19 communes¹ qui la composent.

Conditions de recrutement

Voici les conditions à remplir afin de pouvoir être candidat au recrutement de sapeur-pompier :

- être belge ou ressortissant d'un autre État faisant partie de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse ;
- être âgé de 18 ans au minimum ;
- fournir un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois avant la date limite de dépôt de candidature ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- satisfaire aux lois sur la milice ;
- être titulaire du permis B ;
- être titulaire d'un certificat d'aptitude fédéral.

Le certificat d'aptitude fédéral

Le SPF Intérieur organise annuellement, par le biais des écoles du feu, des épreuves d'aptitude préalables au recrutement. Tous les candidats à un emploi vacant dans une zone de secours doivent posséder ce certificat pour postuler dans une zone. Ces épreuves évaluent les compétences cognitives, l'habileté manuelle opérationnelle et l'aptitude physique des candidats. Le certificat d'aptitude fédéral est valable pour une durée indéterminée, à l'exception des résultats aux épreuves d'aptitude physique, dont la validité est limitée à 2 ans.

Missions des pompiers

Les pompiers ne font pas qu'éteindre des incendies. Ils prennent également en charge les interventions de secours au niveau local. Ils interviennent lors d'accidents (sur la voie publique ou dans les habitations), de catastrophes ou de calamités, de sinistres, y compris la lutte contre les accidents chimiques et nucléaires.

Les pompiers ont aussi une tâche importante de prévention : ils contrôlent les mesures de prévention et de sécurité prescrites par les autorités publiques.

Pour plus d'informations : zone de secours de Wallonie picarde : www.zswapi.be

Chapitre 4

Besoin d'argent pendant tes études ?

L'allocation d'études

C'est une aide financière qui permet de rembourser partiellement certains frais liés aux études comme tes droits d'inscription (le minerval) ou encore le matériel scolaire.

Pour bénéficier de cette allocation, tu dois remplir une série de conditions.

Conditions financières

Pour bénéficier d'une allocation d'études, tes parents (ou toi si tu subviens toi-même à tes besoins) ne peuvent pas dépasser un certain plafond de revenus, on parle de revenus maxima. Dans cette optique, certains revenus vont devoir être analysés, on parle des revenus de référence.

Les revenus varient en fonction du nombre d'enfants à charge. Aucune allocation ne sera accordée lorsque les revenus de l'année de référence dépassent, même de façon minime, les montants plafonds (y compris pour les ménages surendettés).



Ci-dessous, un tableau reprenant les plafonds et les seuils valables pour l'année académique 2023-2024.

Situation familiale Personne(s) à charge	Revenus maxima Enseignement supérieur
0 personne (élève, étudiant seul)	25.867,70 €
1 personne	33.825,47 €
2 personnes	41.288,63 €
3 personnes	48.249,14 €
4 personnes	54.715,05 €
5 personnes	61.180,96 €
Par personne sup'	6.465,91 €

Conditions pédagogiques

- Tu fréquentes un enseignement supérieur de plein exercice (hautes écoles, écoles supérieures des arts et universités) ;
- Tu es étudiant régulier ;
- Tu ne peux bénéficier d'une allocation d'études pour une thèse de doctorat, pour un master de spécialisation ou pour la promotion sociale.

Condition d'attestation d'inscription définitive

Tu dois produire une attestation d'inscription définitive auprès d'un établissement d'enseignement supérieur de plein exercice reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles. Cette condition remplace l'ancien critère de finançabilité qui a été supprimé.

Condition de nationalité

Il existe des conditions supplémentaires pour les étudiants de nationalité étrangère qui souhaitent obtenir une bourse d'études en Belgique.

Pour en savoir plus, n'hésite pas à te rendre sur le site des allocations d'études.

Introduction de la demande

Il faut introduire la demande sur le site www.allocationsetudes.cfwb.be, via un formulaire électronique (ce qui présente l'avantage d'un traitement prioritaire) à partir de début juillet et jusqu'au 31 octobre. En cas d'impossibilité, une demande peut également être introduite par envoi recommandé au moyen d'un formulaire imprimable. Tu dois obligatoirement renvoyer ton formulaire complété entre début juillet et le 31 octobre sous pli recommandé au Bureau régional des Allocations d'Etudes de la province où se situe ton établissement d'enseignement.

 **Si tu as besoin d'aide, Infor Jeunes Tournai peut t'accompagner dans l'introduction de ta demande, n'hésite pas à prendre rendez-vous.**

Les prêts étude

Faute de bourse ou de financement propre, il te reste la possibilité de recourir à un prêt étude pour financer tes études. Pour ce faire, tu peux effectuer ta demande auprès des organismes publics ou auprès d'une institution financière. Les écoles supérieures ou les universités proposent parfois aussi des emprunts sans intérêts pour les étudiants.

Quant aux institutions financières, elles proposent généralement des prêts à taux préférentiel aux étudiants, mais ce n'est pas toujours le cas. Les offres peuvent également fortement varier d'une institution à l'autre. Compare les différentes offres qui te sont proposées avant de faire ton choix : en comparant et en faisant jouer la concurrence, vous pourrez épargner pas mal d'argent !

Les allocations familiales

Il s'agit d'une somme d'argent que tes parents reçoivent mensuellement pour chaque enfant dont ils ont la charge. Cette allocation est destinée à les aider dans les frais relatifs à ton éducation, ton entretien et ta formation.

À quelles conditions perçoit-on les allocations familiales ?

Pour percevoir des allocations familiales en Région wallonne, tu dois respecter quelques conditions :

1. Conditions de résidence

Tu dois être domicilié ou résider en Belgique et y être élevé.

2. Conditions d'âge

- Jusqu'à 18 ans : tu perçois tes allocations de manière inconditionnelle jusqu'au 31 août de l'année civile au cours de laquelle tu atteins tes 18 ans ;
- De 18 à 25 ans : tu peux encore les percevoir mais uniquement si tu es étudiant, apprenti (sous contrat d'alternance) ou demandeur d'emploi. Pour être considéré comme étudiant, tu dois être inscrit à 27 crédits avant le 30 novembre ou suivre 17 heures de cours par semaine si tu es dans l'enseignement secondaire. Attention, si tu es né à partir du 1er janvier 2001, tu ne devras prouver ton inscription qu'à partir de tes 21 ans.
- Après 25 ans : Tu perdras ton droit aux allocations à partir du mois qui suit celui au cours duquel tu atteins tes 25 ans.

3. Conditions liées au travail du bénéficiaire

- Temps de travail étudiant : le seul seuil à respecter est celui des 600 heures annuelles ;
- Temps de travail classique : tu dois respecter le quota de 240h/trimestre si tu travailles comme indépendant ou comme salarié (sous contrat de travail classique) ;

- Revenus :
 - > Si tu es né avant 2001 : tes revenus en tant que demandeur d'emploi ou étudiant en alternance ne peuvent être supérieurs à 759,28€/mois. Attention, pour calculer tes revenus, le salaire que tu perçois dans le cadre d'un job étudiant n'est pas pris en compte.

Ton droit aux allocations prend définitivement fin lorsque tu atteins **tes 25 ans**.

Ai-je droit aux allocations familiales si je suis des études à l'étranger ?

Si tu pars à l'étranger dans le cadre de tes études (*par exemple : Erasmus+*), tu pourras conserver tes allocations pour toute la durée de ton voyage. S'il s'agit d'un voyage en dehors de tes études (*par exemple : un tour du monde*), il te sera également possible de garder tes allocations si le séjour est court.

Sache également que t'inscrire comme demandeur d'emploi ou comme élève libre pour continuer à bénéficier des allocations familiales alors que tu es à l'étranger, est illégal. Tu risques d'être sanctionné si le service d'allocations familiales s'en rend compte.

Puis-je percevoir moi-même mes allocations familiales ?

En principe, tu peux percevoir tes allocations dans les cas suivants :

- Si tu es marié ;
- Si tu es émancipé ;
- Si tu as atteint l'âge de 16 ans et que ta résidence principale n'est pas la même que celle de ta mère (ou la personne qui t'élève) ;
- Si tu es toi-même allocataire pour un ou plusieurs de tes enfants ;
- Si tu habites seul, sous guidance ou sous surveillance (protection de la jeunesse), à partir de 18 ans.

En tant qu'allocataire, tu percevras tes allocations au taux du 1er enfant (le taux le plus bas).

Où et comment te renseigner ?

Le système des allocations est parfois bien complexe. Pour plus d'informations, renseigne-toi auprès du :

Bureau provincial du Hainaut

🏠 Rue Léopold 23 – 6000 Charleroi

☎ +32 (0)71 20 11 00

✉ hainaut.fam@famifed.be

@ www.famifed.be

Le job étudiant

A partir de quel âge ?

Un contrat de travail étudiant peut se conclure :

- à partir de 15 ans, si tu as suivi les 2 premières années du secondaire (sans pour autant les avoir réussies).
- à partir de 16 ans, si tu suis un enseignement de plein exercice.

➤ **Attention, tu dois obligatoirement signer un contrat de travail étudiant écrit au plus tard le premier jour de travail. Veille à en conserver un exemplaire.**

Combien d'heures peux-tu travailler ?

Il ne faut pas dépasser les 600 heures de travail sur l'année civile pour bénéficier de cotisations sociales réduites. Cela signifie que la somme prélevée de ton salaire pour l'ONSS sera moins importante qu'un travailleur salarié (soit 2,71% de ton salaire brut).

Au-delà des 600 heures, les cotisations sociales seront dues au taux ordinaire à savoir 13,07%.

Afin de t'aider à y voir plus clair, il existe une application appelée «student@work» sur le site de la sécurité sociale : www.mysocialsecurity.be/student/fr et une application à télécharger sur smartphone. Tu y trouveras un moyen rapide de décompter tes heures de travail déjà prestées ainsi que plein d'infos sur le job étudiant.

Attestation des 600 heures

Il est de plus en plus courant que les employeurs ou les agences intérim demandent une attestation prouvant le nombre d'heures qu'il te reste à travailler en tant qu'étudiant.

Tu peux obtenir cette attestation via l'application «student@work» ; tu auras alors besoin d'un lecteur de carte d'identité, de ta carte d'identité belge et de son code PIN.

➤ *Dans certains secteurs d'activités, il existe des règles particulières. D'une part, les heures de travail dans ces secteurs ne rentrent pas dans le quota des 600 heures job étudiant. Et d'autre part, des règles différentes s'appliquent au niveau de l'ONSS, et donc, des cotisations sociales. C'est le cas notamment si :*

- *Tu exécutes un travail occasionnel pour les besoins du ménage d'un employeur, sans dépasser 8 heures par semaine. Dans ce cas, tu n'es pas soumis à l'ONSS et tu ne dois donc pas payer de cotisations sociales. Exemple : Le baby-sitting (maximum 8 heures/semaine).*
- *Tu effectues un travail dans le secteur socioculturel pendant maximum 300 h/an, avec un plafond trimestriel de 100 heures (sauf pour le troisième trimestre : plafond de 190 heures. De nouveau, tu ne dois pas être déclaré à l'ONSS pour*

ces 300 heures et, par conséquent, tu ne payeras aucune cotisation sociale sur ta rémunération. On parle parfois de « contrat article 17 ». Exemple : Un job d'animateur sportif.

- Tu effectues un travail occasionnel dans l'agriculture, l'horticulture ou l'Horeca. Dans ce cas, tu dois être déclaré à l'ONSS mais tu bénéficies de cotisations sociales diminuées, à certaines conditions. Exemple : Faire la moisson chez un agriculteur ou travailler dans un bar.

Pour ce qui est de l'Horeca, consulte Horeca@work. Il s'agit d'un service en ligne qui te permet de voir pendant combien de jours tu peux encore bénéficier de ce régime avantageux.

Et les allocations familiales ?

Avant 18 ans, tu as droit aux allocations familiales sans condition jusqu'au 31 août de l'année civile au cours de laquelle tu atteins l'âge de 18 ans.

Après 18 ans et jusqu'à 25 ans, pour conserver les allocations familiales, tu dois respecter le seul quota des 600 heures annuelles.

> Jeunes nés avant 01/2001 :

Si tu as entre 18 et 25 ans tu conserveras ton droit aux allocations familiales si tu suis des études.

> Jeunes nés après 01/2001 :

Si tu as entre 21 et 25 ans, Tu conserveras le droit aux allocations familiales tant que tu suis des études. Toutefois, si tu as entre 18 et 21 ans, il n'est pas nécessaire de prouver la poursuite d'études pour percevoir tes allocations familiales.

> Si tu es en alternance :

Les jeunes nés avant 2001 ne pourront pas percevoir un revenu supérieur à 759,28 € (les revenus de ton job étudiant et ceux que tu perçois suite à ta formation ne sont pas pris en compte dans ce montant) pour continuer à bénéficier des allocations familiales. Pour les autres formations en alternance, aucun plafond de revenus ne doit être respecté.

> Si tu perçois un revenu de remplacement :

Tu conserveras ton droit aux allocations familiales si tu reçois une allocation du CPAS ou encore des indemnités de maladie/ incapacité de travail.

> Si tu es salarié ou indépendant :

Sache également que si tu travailles en tant que salarié ou indépendant (hors occupation étudiant, indépendant sans cotisation sociale et formation en alternance), une limite des 240 heures trimestrielles s'appliquera.

Après 25 ans, tu ne reçois plus d'allocations familiales.

Tu quittes l'enseignement secondaire

Dois-tu payer des impôts ?

A partir du moment où tu perçois un salaire, tu devras remplir une déclaration fiscale, même si tu as moins de 18 ans et même si tu vis encore chez tes parents.

Tu devras payer des impôts si tes revenus annuels bruts imposables (= tes salaires bruts – tes cotisations sociales) sont supérieurs à 14.514,29 € pour tes revenus de 2023, déclaration fiscale en 2024.

✓ *Ces montants changent chaque année.
Rends-toi sur actionjob.inforjeunes.be,
les montants y sont régulièrement mis à jour.*

Focus sur le Curriculum Vitae – CV

A quoi sert le CV ?

Un CV sert à te mettre en avant devant un employeur. C'est le premier contact que tu as avec lui et cela peut te permettre de décrocher un entretien.

A quoi dois-tu faire attention ?

- Un CV tient généralement sur une page, surtout pour un job étudiant !
- Il n'est jamais écrit à la main !
- La mise en forme doit être claire et aérée.
- L'orthographe est très importante, n'hésite pas à te faire relire.

Que dois-tu mettre dans ton CV ?

Le CV comprend 6 rubriques. Tu n'es pas obligé de toutes les reprendre, à toi de voir ce qui te semble important de préciser.

1. Tes coordonnées : nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail, âge ou date de naissance.

Astuces et conseils :

- > Lorsque tu mentionnes ton e-mail, cela signifie que tu vas devoir consulter tes mails tous les jours !
- > Evite de mettre un e-mail trop extravagant ! Si ce n'est pas déjà fait, crée une adresse e-mail professionnelle exemple : *nom.prénom@email.com*.
- > Fais attention à la messagerie vocale de ton GSM ; si elle est « amusante » pour tes copains/copines, change-la le temps de ta recherche de job.

2. Un titre : nomme ton CV, c'est la première information que verra l'employeur. Pour un job étudiant, il sera très important de l'annoncer dans le titre. Si tu as une idée du poste que tu souhaites, tu peux déjà l'indiquer. Par exemple : « job étudiant serveur ».

3. Ta formation : précise tes études actuelles, inutile d'indiquer tes maternelles ou primaires. N'oublie pas d'y mettre les dates des plus récentes aux plus anciennes.

4. Tes expériences professionnelles : toujours avec des dates, indique toutes tes expériences de job: baby-sitting, bénévolat, stage, job étudiant, etc. Si tu n'as pas encore d'expérience, ne t'inquiète pas c'est normal pour un premier job étudiant. Dans ce cas, n'indique pas cette rubrique dans ton CV.

5. Connaissances diverses : cette rubrique permet de valoriser tes connaissances comme par exemple les langues, l'informatique. Si tu postules pour un job bien précis, essaie de mettre en valeur les connaissances intéressantes pour le poste. Encore une fois, si tu n'en as pas, n'indique pas cette rubrique.

6. Ton profil, tes atouts : mets-toi en avant en citant les qualités qui te semblent importantes pour le poste visé et qui te correspondent.

Tes centres d'intérêt : tu peux également préciser tes loisirs, les sports que tu pratiques s'ils sont pertinents pour le job.

✚ *N'oublie pas d'indiquer tes disponibilités.*

Un CV est un document personnel, à toi de mettre en avant ta personnalité mais ne mens JAMAIS !



Contact



+32 (0) 489 54 02 11



marius.hez@gmail.com



32, Chaussée de 4 tulipes
7500 Tournai



Né le 7 juillet 2016

Compétences

- Souriant
- Sociable
- Dynamique

Connaissances informatiques

Suite office	Bonne connaissance
Canva	Connaissance de base

Disponibilités

Lors des périodes scolaires :

- Mercredi après-midi
- Samedi
- Dimanche

Hors périodes scolaires :

- Du 10 juillet au 31 juillet
- Du 15 août au 28 août

MARIUS HEZ

A la recherche d'un job étudiant

A propos de moi

Dans le but de financer mon permis de conduire, je recherche un emploi étudiant.

Formation

- **Athénée "Les Buissons"** 2019 - à ce jour

Actuellement en 4ème secondaire
Option sciences économiques
Obtention du CE1D et du CE2D

- **Ecole primaire "Les pinçons"** 2013-2019

Obtention du CEB

Experience

- **Service en salle - job étudiant Restaurant "Le Hameau" - Kain** 2019

- Préparation de la salle
- Guider et installer la clientèle
- Gestion des commandes

- **Manutentionnaire - job étudiant Commune de Tournai** 2018

- Petits travaux de jardinage
- Création de mobilier de jardin
- Aide aux habitants dans la vie quotidienne



Chapitre 5

Te loger pendant tes études ?

Trouver un logement

Tu peux t'adresser à Infor Jeunes Tournai où aller voir sur le site www.inforjeunes.be/location-kot
Tu y trouveras des adresses de kots (colocation), studios, appartements et chambre chez le particulier.

Tu peux également regarder quelques sites de petites annonces :

- www.wapi-annonces.be
- www.immo.vlan.be
- www.immoweb.be

N'hésite pas à lever les yeux, à regarder les affiches sur les maisons et à parler de ta recherche autour de toi.

Tu changes de domicile ? Sache que tu peux bénéficier de l'ADeL (Allocation de Déménagement et de Loyer) si tu habites en Wallonie.

Pour recevoir la prime ADeL, tu dois introduire une demande auprès de l'Administration du logement de la Région wallonne.

Service Public de Wallonie

Département du Logement
Service ADeL

🏠 Rue des Brigades d'Irlande 1 – 5100 Jambes

☎ Tél. +32 (0)81 33 22 32

Le contrat de bail

Le bail est un contrat par lequel le propriétaire appelé « le bailleur » s'engage à assurer la jouissance d'un bien (kot, studio, appartement, maison) à une autre partie, « le locataire » ou « le preneur », pendant un certain temps et moyennant le paiement d'un loyer.

Le contrat de bail, c'est le contrat que tu conclus avec le propriétaire du logement que tu as décidé de louer durant une période de tes études.

Tu ne dois pas signer ce contrat dans l'urgence, tu as droit à un délai de réflexion. Prends le temps de le lire intégralement et demande des précisions si tu ne comprends pas tous les termes du contrat.

Info-Conseils Logements

Informations sur l'installation, la rénovation, le bail, le logement social, les primes, aides et avantages fiscaux, relais vers les organismes compétents.

 Tél. +32 (0)81 33 23 10
Permanence de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h.

L'état des lieux

Il s'agit d'un document détaillé, daté et signé, réalisé par le propriétaire et le locataire. L'un des deux peut l'exiger.

Ce document décrit l'état du logement au moment où tu entres dans les lieux. C'est dans le même état que tu devras rendre le logement à la fin du bail lorsque l'état des lieux de sortie sera réalisé.

Si ce n'est pas le cas, tu es considéré comme le seul responsable de la moindre dégradation du logement et le seul à devoir payer les réparations.

Sois vigilant à ce que tout soit bien inscrit dans l'état des lieux : griffe sur le plancher, coup dans un mur, poignée manquante sur un meuble de la cuisine, etc.

Si aucun état des lieux d'entrée n'a été réalisé, on considère que lorsque tu quittes le logement « tu le laisses dans l'état où tu l'as reçu » :

On ne peut rien te réclamer en termes de dégâts.

La garantie locative : caution

Il s'agit d'une somme d'argent visant à dédommager le bailleur lorsque le locataire manque à ses obligations (dégâts, non-paiement du loyer, etc.). Elle n'est pas obligatoire sauf si le contrat de bail le prévoit.

Il existe trois types de garanties locatives:

1. Garantie locative versée sur un compte bancaire bloqué

La somme est versée sur un compte bancaire ouvert au nom du locataire et du propriétaire. Le compte ne pourra être débloqué sans les 2 signatures, à la fin du bail ou lorsqu'une décision de justice l'ordonne. Le montant ne peut dépasser **2 mois de loyer**.

2. Garantie bancaire

Dans cette option, la banque peut prêter le montant total de la caution. Elle ne peut dépasser un montant équivalent à **3 mois de loyer**. Le locataire s'engage à rembourser totalement cette garantie par mensualités constantes pendant la durée du contrat avec un maximum de 3 ans.

3. Garantie bancaire résultant d'un contrat type entre CPAS et institution bancaire

Dans cette option, le CPAS introduit une demande auprès de sa banque.

Le montant maximum est de **3 mois de loyer**.



*En cas de versement de la garantie locative de la main à la main, il est indispensable de réclamer un reçu (date, montant et motif) **signé**. Dans l'hypothèse où le propriétaire refuserait de te restituer l'argent en fin de location, ce reçu constituerait la seule preuve du versement effectué.*

L'assurance risques locatifs

L'assurance incendie n'est (malheureusement) pas obligatoire en Belgique mais elle est très vivement conseillée, même si ton propriétaire en a déjà souscrite une (parce qu'elles ne couvrent pas les mêmes choses).

Infor Jeunes Tournai propose une assurance risques locatifs qui couvre incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles et la protection juridique.

Attention, elle ne couvre **pas** le vol !

Il est possible de souscrire cette assurance pour une période allant du 1^{er} septembre au 31 août au prix de 40, 80 ou 100 euros en fonction de la couverture souhaitée.

Tu peux également te renseigner auprès d'autres compagnies d'assurance.

L'entretien du logement

Tous les travaux qui résultent de l'usage normal du bien sont à ta charge (ramonage de la cheminée, tondre la pelouse, déboucher les évier, remplacement du filtre de la hotte, entretien annuel du boiler, etc.). Les grosses réparations sont à charge de ton propriétaire (changement de chaudière, réparation du toit, etc.).

S'il y a de gros soucis dans le bien loué (humidité, moisissure), il faut toujours prévenir ton propriétaire, par courrier recommandé, afin qu'il fasse les réparations nécessaires. Veille à garder une trace écrite, une copie de tout contact. Si malgré tes demandes, le propriétaire n'effectue pas les travaux nécessaires, tu as la possibilité d'introduire une action devant le juge de paix de la ville où se situe ton logement.

Le règlement d'ordre intérieur : ROI

De nombreux contrats sont assortis de la signature d'un règlement d'ordre intérieur. Cet ajout au bail détermine les conditions particulières de location. Il organise également les règles de vie en commun pour des immeubles à logements multiples ou partagés avec le propriétaire.

Mon propriétaire peut-il venir dans mon logement quand il le souhaite ?

Une clause prévoyant que *“le bailleur se réserve le droit de pénétrer dans les lieux pour quelque raison que ce soit, à n'importe quel moment, etc.”* est abusive. Si le propriétaire dispose d'un droit de visite, il ne doit l'exercer que pour des motifs légitimes.

Par exemple : pour des réparations urgentes.

Mes amis peuvent-ils venir me rendre visite ?

Une clause stipulant que *“les visites sont interdites”* ou que *“le locataire ne pourra héberger quelqu'un sans l'accord du propriétaire”* est interdit. Tu peux donc recevoir les visites que tu souhaites pour autant que ces visites ne troublent pas la tranquillité du voisinage et ne nuisent pas.

La résiliation du bail

La résiliation d'un bail, c'est mettre fin au bail avant la date convenue dans le contrat. Il existe plusieurs types de résiliation :

La résiliation unilatérale du bail

On parle de résiliation unilatérale anticipée lorsque, pour une raison ou une autre, toi ou ton propriétaire souhaite mettre fin au bail avant que celui-ci n'arrive au terme convenu.



Le droit de résiliation unilatérale doit être prévu dans le contrat.

La résiliation à l'amiable

Quelles que soient les conditions fixées dans le contrat de bail, si toi et ton propriétaire êtes d'accord pour mettre un terme au bail, vous pouvez procéder à une résiliation de commun accord. C'est la façon la plus simple de mettre fin à un bail.

Tu quittes l'enseignement secondaire

La résiliation judiciaire du bail

Il est également possible de mettre fin au bail en utilisant la voie judiciaire. La résolution judiciaire du bail est un acte qui nécessite, l'intervention d'un juge. Cette résolution peut être décidée sous la forme d'un procès-verbal de conciliation ou sous la forme d'un jugement rendu à l'issue d'une audience publique au cours de laquelle les parties ont fait valoir leurs arguments.

En règle générale, la résolution judiciaire du bail est sollicitée par l'une des parties lorsque l'autre partie ne respecte pas ses obligations.

Justice de Paix

🏠 Boulevard Léopold 72 – 7500 Tournai

1^{er} canton : rive droite de l'Escaut

☎ +32 (0)69 53 25 60

2^e canton : rive gauche de l'Escaut

☎ +32 (0)69 53 25 70

📄 *Loi sur les baux à loyer (téléchargeable) : <http://www.belgium.be/fr>*

📄 *Site de droit immobilier : <http://www.lebail.be>*

Litige avec ton propriétaire

Si l'une des parties est en désaccord avec l'autre, et même si elle pense être dans ses droits, elle ne peut forcer l'autre partie en aucune manière. Si l'arrangement à l'amiable ne résout pas le problème, seul le Juge de paix peut trancher le différend.

Adresses :

Médiation de proximité

🏠 SAIS (Service d'Aide et d'Intégration Sociale)

Rue Saint-Piat 3/7 – 7500 Tournai

☎ +32 (0)69 84 07 30

✉ mediation@tournai.be

Justice de Paix

🏠 Boulevard Léopold 72 – 7500 Tournai

1^{er} canton : rive droite de l'Escaut

☎ +32 (0)69 53 25 60

2^e canton : rive gauche de l'Escaut

☎ +32 (0)69 53 25 70

Bureau d'Aide Juridique

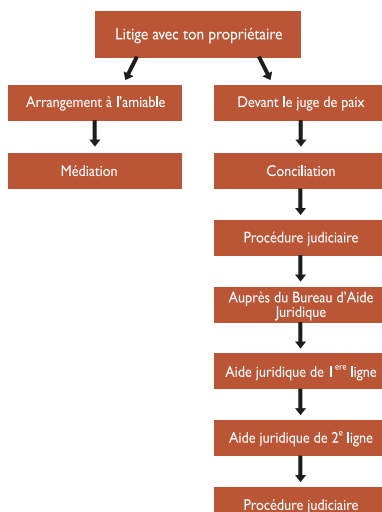
🏠 Palais de Justice

Place du Palais de Justice

7500 Tournai

☎ +32 (0)69 87 54 10

Permanence le lundi de 12h à 14h



Arrangement à l'amiable

Si le problème n'est pas trop grave, un coup de téléphone ou un simple courrier suffira. Si la relation ne le permet pas, il faut avertir l'autre partie par lettre recommandée. Si cet envoi reste sans réponse, il faut mettre en demeure (courrier judiciaire envoyé par le Juge de Paix) le locataire ou le bailleur de remplir ses obligations dans les plus brefs délais par un second recommandé.

Médiation

La médiation est un service où les personnes en conflit vont essayer de trouver un arrangement. Pour mener à bien la discussion, un médiateur est présent. Son rôle est de récolter les propos de chacun tout en restant neutre.

Il s'agit d'une procédure intéressante car elle permet d'éviter le tribunal.

Parfois, cela est suffisant afin de régler un conflit. Si ce n'est pas le cas, il faut alors entamer une procédure judiciaire.

Plus d'info sur la procédure : www.mediation-justice.be

Devant le juge de paix

La conciliation

Si toi et ton propriétaire ne parvenez toujours pas à trouver un accord, une procédure en conciliation auprès du Juge de paix est conseillée. Le principal avantage de cette procédure est sa gratuité et le fait qu'il n'est pas obligatoire de se faire assister par un avocat.

La procédure judiciaire

Si aucun accord de conciliation n'a pu être trouvé ou lorsque l'une des parties ne s'est pas présentée, il faut alors entamer une procédure judiciaire pour régler la situation.

Pour plus de renseignements sur les formalités à remplir pour une procédure judiciaire, contacte la Justice de paix.

Auprès du Bureau d'Aide Juridique

L'aide juridique de 1^{ère} ligne

Elle est assurée, lors de permanences, par des professionnels du droit, le plus souvent des avocats. Ceux-ci dispensent des informations, des renseignements pratiques de nature juridique et peuvent, si nécessaire, t'orienter vers un service spécialisé ou vers la deuxième ligne, c'est-à-dire le bureau d'aide juridique. Cette aide juridique est gratuite et accessible à tous, sans condition de revenu.

Un avocat répond gratuitement à tes questions mais ne prend pas en charge ton dossier.

Maison de Justice

Rue Frinoise 33 – 7500 Tournai

Permanence juridique (tous les vendredis de 11h à 13h)

L'aide judiciaire de 2^{ème} ligne

Elle permet, sous certaines conditions, d'obtenir la désignation d'un avocat.

L'avocat désigné peut, dès lors, examiner et analyser en profondeur le dossier du demandeur, représenter et assister celui-ci devant les cours et tribunaux.

Les demandeurs peuvent bénéficier d'une gratuité partielle ou totale de l'aide accordée par l'avocat en fonction de leur situation financière.

www.barreaudetournai.be

Tu quittes l'enseignement secondaire

L'assistance judiciaire permet au justiciable de ne pas payer les frais de procédure. Par exemple : les frais de greffe, d'huissier, d'expertise ou d'une éventuelle médiation.

Comment faire appel à un assistant judiciaire ?

Bureau d'Aide Juridique (BAJ)



PALAIS DE JUSTICE

Place du Palais de Justice – 7500 Tournai



+32 (0)69 87 54 10

Permanence le lundi de 12h à 14h

Trouver un avocat spécialisé

Sur le site Internet de certains barreaux et sur www.avocats.be, tu peux trouver la liste des avocats volontaires pour le BAJ, ou encore leurs matières de préférence.

Du côté du propriétaire

Le permis de location

Avant de mettre certains biens en location, les propriétaires doivent obtenir un permis de location.



Que te garantit le permis de location ?

- *le respect des critères de salubrité et d'incendie ;*
- *l'inviolabilité du domicile et de la vie privée (les pièces individuelles doivent pouvoir fermer à clef, les sonnettes et boîtes aux lettres sont individuelles) ;*
- *les normes en matière d'urbanisme.*

Logements visés

Cette formalité est à accomplir pour les **logements collectifs ou les petits logements individuels de 28 m²** ou moins, servant de résidence principale au locataire ou destinés à l'hébergement d'étudiants.

C'est à toi de demander ce permis de location lorsque tu signes le contrat.

Toutefois, ce permis n'est pas nécessaire lorsque le logement à louer se situe dans l'immeuble dans lequel le propriétaire habite, pour autant que l'immeuble ne comprenne pas plus de deux logements à louer et quatre locataires.

Enregistrer le bail

Pourquoi enregistrer le contrat ?

En faisant enregistrer ton contrat de bail, tu lui donnes une «date certaine».

Cela veut dire que personne ne pourra contester cette date et que le contrat devient «opposable aux tiers» ; c'est-à-dire que tout le monde doit le respecter, même les personnes qui ne l'ont pas signé.

Qui doit enregistrer le bail ?

C'est le propriétaire qui doit faire enregistrer le contrat de bail dans les 2 mois qui suivent la conclusion du bail. L'enregistrement d'un contrat de bail est gratuit.



Vérification de l'enregistrement du bail : <http://www.belgium.be/fr/impots>

Tu trouveras une liste de documents utiles à télécharger sur notre site [www.inforjeunestournai.be/...](http://www.inforjeunestournai.be/)



Chapitre 6

Partir à l'étranger pendant tes études ?

De nos jours, de plus en plus d'étudiants partent à l'étranger pour suivre leurs études ! La situation est différente suivant que tu souhaites partir pour une courte ou une longue durée pendant tes études ou que tu souhaites effectuer un cycle complet d'études à l'étranger.

Bien entendu, tu peux organiser ton programme d'études toi-même. Mais il est parfois compliqué de trouver une école, de faire reconnaître l'équivalence de tes diplômes, de t'installer sur place, de faire les démarches pour garder ton droit aux allocations familiales, à la mutuelle ou encore de décrocher une bourse. Plusieurs programmes existent donc pour faciliter ta scolarité à l'étranger.

Les séjours scolaires demandent souvent un temps de préparation important. Il sera parfois nécessaire de demander une reconnaissance de ton dernier diplôme belge pour accéder à certaines études à l'étranger. Cette démarche comprend 3 étapes : l'équivalence, la légalisation et l'homologation. Elles peuvent être longues et coûteuses. Aussi, certaines demandes de bourses doivent être introduites plusieurs mois avant ton départ. Commence donc à te renseigner une année à l'avance.

2^e RHÊTO

Tu ne te sens pas prêt à commencer des études supérieures ? Tu veux vivre une expérience à l'étranger avant de commencer à travailler ? Après ta 6^e année secondaire, tu peux aller faire une 2^e rhêto à l'étranger pour un semestre ou une année scolaire complète.

Tu peux soit organiser le séjour par toi-même ou passer par un organisme d'envoi. Ce dernier te proposera des écoles partenaires, une famille d'accueil, t'accompagnera dans les démarches administratives, assurera un suivi une fois sur place...

La bourse du *Plan Langues du Forem* finance sous certaines conditions ce type de séjour.

ÉTUDES SUPÉRIEURES

Le programme Erasmus + te donne la possibilité de suivre une partie de tes études supérieures en Europe à partir de la 2^e année. Mais il te permet aussi d'effectuer un stage ou un master à l'étranger. Plus d'infos concernant les programmes Erasmus + sur www.erasmusplus-fr.be.

Le programme Erasmus + et l'organisme *Wallonie-Bruxelles International* (WBI) proposent des bourses pour étudier, effectuer un stage, une recherche, pour dispenser des cours de français... autant dans des pays d'Europe qu'à travers le monde.

STAGE PENDANT LES ÉTUDES

Dans certaines études, tu es amené à faire un stage qui te permet d'apprendre dans un contexte professionnel. Souvent, tu as la possibilité d'effectuer ce stage à l'étranger, tant dans l'enseignement secondaire (si tu es dans une formation qualifiante) et supérieur que dans un autre type de formation qualifiante (promotion sociale, IFAPME...). Pour plus d'infos sur tes opportunités, contacte la personne responsable de la mobilité des étudiants de ton école.

C'est le programme Erasmus + qui te donne ces opportunités.

Plus d'infos sur www.erasmusplus-fr.be.



FORMATION OU EXPLORATION DE TON SECTEUR D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Certains programmes du Bureau international de la jeunesse (BIJ) te permettent d'explorer ton secteur d'études hors du cadre scolaire :

- « **Artichok** » permet aux jeunes artistes (20 à 35 ans) de participer à une formation complémentaire n'existant pas en Fédération Wallonie-Bruxelles (les cursus académiques ne sont pas soutenus).
- « **Entrechok** » permet aux jeunes créateurs d'un projet entrepreneurial (20 à 35 ans) de participer à des salons, des forums ou de rencontrer des partenaires en lien avec leur projet.
- « **Québec rencontres et partenariats** » permet aux jeunes (18 à 35 ans) de faire une visite d'études, un projet de partenariat et/ou d'échange au Québec sur une thématique spécifique.
- « **Tremplin plus** » permet aux jeunes (18 à 35 ans) de participer à un colloque, un forum, une conférence... ou à suivre une formation pratique de type court, qui n'existe pas en FWB, dans le monde entier.

Certains organismes d'envoi organisent aussi des formations qualifiantes à l'étranger (marketing, gestion de projet, barista...) et/ou octroient des bourses pour ce type de séjour.

COMPAGNONNAGE

Le compagnonnage permet aux jeunes à partir de 16 ans d'apprendre un métier via des entreprises des secteurs de la pierre, du bois, du métal, du cuir, des textiles, de bouche, du bâtiment, de l'industrie... Il s'agit de formations en alternance que tu peux faire en partie en France ou de formations continues. Plus d'infos sur www.compagnons-du-devoir-belgique.com et sur www.compagnons-du-devoir.com.



- 
- FOREM, ONEM, Maison de l'emploi, comment s'y retrouver ?
 - Entamer un stage d'insertion professionnelle
 - Tu cherches un emploi ?
 - Quelles aides à l'emploi ?
 - Obtenir l'allocation d'insertion ?
 - La mutuelle, à quoi ça sert ?
 - Réaliser une formation socioprofessionnelle ?
 - Partir à l'étranger si tu cherches de l'emploi ?

Tu entres dans la vie active

Partie 02

Chapitre I

FOREM, ONEM, Maison de l'emploi, comment s'y retrouver ?

Le FOREM : Formation Emploi

Pour pouvoir bénéficier d'allocations d'insertion ou de chômage, il faut s'inscrire comme « demandeur d'emploi » auprès d'un service de placement organisé par les Régions. Pour la Région wallonne, il s'agit du FOREM.



Inscris-toi comme demandeur d'emploi auprès du FOREM dès la fin de tes études. Cette inscription marque le début de ton stage d'insertion professionnelle. Celui-ci te donne droit, au bout d'un an, et sous certaines conditions, à introduire une demande d'allocations d'insertion auprès de l'ONEM si tu n'as pas encore trouvé d'emploi.



Le FOREM, en tant qu'organisme PILOTE en matière d'emploi, peut :

- t'accompagner dans ta recherche d'emploi et formation (suivi personnel via un agent, envoi d'offres d'emploi adaptées à ton profil, etc.) ;
- t'offrir un soutien à la mobilité ;
- te guider dans la validation de tes compétences (dispositif permettant de faire reconnaître tes compétences de façon officielle, en délivrant des Titres de compétences) ;
- t'expliquer les plans d'aides à l'emploi ;
- t'aider dans la création de projets professionnels ;
- te proposer des ateliers et des séances d'information.

Coordonnées du FOREM/ Carrefour des métiers :

@ www.forem.be

Tournai

Site Emploi

🏠 Rue Childéric 53 – 7500 Tournai

☎ +32 (0)69 88 20 11

✉ serviceclientele.walloniepicarde@forem.be

Carrefour des métiers

🏠 Rue des Puits l'Eau 10 – 7500 Tournai

☎ +32 (0)69 88 20 03

✉ info.tournai@cdmetiers.be

Mouscron

🏠 Rue du Midi 61 – 7700 Mouscron

☎ +32 (0)56 85 13 04

✉ serviceclientele.walloniepicarde@cdmetiers.be

L'ONEM : Office National pour l'Emploi

L'ONEM est une agence fédérale qui s'occupe de l'organisation et de la gestion de l'assurance-chômage qui est une branche de la sécurité sociale.



L'ONEM a pour missions :

- d'établir et de vérifier si, en tant que demandeur d'emploi, tu remplis les conditions d'admission et d'octroi des allocations de chômage ;
- de veiller à l'application de la réglementation du chômage ;
- d'appliquer les sanctions éventuelles.

L'ONEM peut également verser une indemnité aux travailleurs bénéficiant d'une suspension de contrat, comme l'interruption de carrière ou le congé parental. Il assume également un rôle de prévention et d'insertion socioprofessionnelle.

Le paiement des allocations et le suivi des dossiers individuels sont effectués soit par les syndicats agréés à cet effet, soit par la CAPAC mais ce n'est pas le rôle de l'ONEM.

Bureau de Tournai

🏠 Rue du Crampon 14 – 7500 Tournai

☎ +32 (0)2 515 44 44

Accueil téléphonique : tous les jours ouvrables de 13h30 à 16h00.

Accueil du public : uniquement sur rendez-vous.

@ www.onem.be

Bureau de Mouscron

🏠 Rue du Bilemont 225 – 7700 Mouscron

☎ +32 (0)2 515 44 44

Accueil téléphonique : tous les jours ouvrables de 13h30 à 16h00.

Accueil du public : uniquement sur rendez-vous.

@ www.onem.be

La Maison de l'emploi

La Maison de l'emploi est un service issu du partenariat entre le Forem, une ou plusieurs communes, un ou plusieurs Centre(s) Public d'Action Sociale (CPAS) et d'autres opérateurs comme l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) ou des organismes de formation.

Les conseillers dans les Maisons de l'Emploi, les Relais de l'Emploi ou les bureaux de proximité te proposent des services accessibles sans rendez-vous et pas loin de chez toi. Régulièrement, des ateliers et séances d'information y sont organisés en collaboration avec des partenaires. Des entretiens individuels avec les conseillers référents y sont organisés sur rendez-vous.

Services accessibles sans rendez-vous :

- Des conseils pour tes démarches administratives, de l'accompagnement dans tes démarches de recherche d'emploi ;
- Des offres d'emploi mises à jour au quotidien ;
- Des informations sur les métiers, les filières de formation, la rédaction d'un CV, etc. ;
- Des outils pour rechercher activement un emploi (ordinateurs avec connexion internet, imprimante, photocopieuse, téléphone, fax).



Maisons de l'emploi de la Wallonie picarde Ouest

Maison de l'Emploi de Comines-Warneton

🏠 Rue de la Morte-Lys 99 – 7780 Comines
☎ +32 (0)56 85 13 06
✉ maisondelemploi.comines@forem.be

Maison de l'Emploi d'Estaimpuis - Pecq - Celles - Mont de l'Enclus

🏠 Poste des Bâtisseurs 20 (1^{er} étage)
7730 Estaimpuis
☎ +32 (0)56 48 37 90
✉ maisondelemploi.estaimpuis@forem.be

Maison de l'Emploi de Péruwelz

🏠 Rue des Chauffours 7 – 7600 Péruwelz
☎ +32 (0)69 88 20 06
✉ maisondelemploi.peruwelz@forem.be

Retrouve l'horaire de toutes ces Maisons de l'emploi sur www.leforem.be/contact/maisons-de-l-emploi/hainaut



Chapitre 2

Entamer un stage d'insertion professionnelle ?

Le stage d'insertion professionnelle

Dès le début du stage d'insertion professionnelle, tu dois activer toutes les pistes à ta disposition pour chercher un travail. Tu seras accompagné par un conseiller avec qui tu élaboreras un plan d'actions. Tu devras réaliser les actions reprises dans ce plan et donner suite à toutes les convocations que tu recevras.

Ce stage dure en principe 12 mois. N'oublie pas de signaler tout changement de situation (emploi, formation, etc) en mettant à jour ton dossier dans ton espace personnel.

Pendant ton stage d'insertion professionnelle, tes obligations de disponibilité active sont évaluées. Le Forem s'assure que tu fais tout ton possible pour trouver un job.

Être disponible activement, c'est :

- Accepter un emploi convenable ou suivre une formation ;
- Être disponible sur le marché de l'emploi ;
- Chercher toi-même activement un emploi par des démarches régulières et variées :
 - > Consulte régulièrement les offres d'emploi et réponds aux offres qui se présentent,
 - > Envoie des candidatures spontanées à des employeurs potentiels,
 - > Mets ton CV actualisé en ligne sur les sites spécialisés (Forem, Stepstone, Jobat, Références),
 - > Inscris-toi dans des bureaux de recrutement ou de sélection ou auprès d'agences d'intérim,
 - > Participe régulièrement aux bourses et aux salons pour l'emploi.
- Collaborer activement aux actions d'accompagnement, de formation, d'expérience professionnelle ou d'insertion qui peuvent t'être proposées par le Forem.

Tu seras évalué par le Service contrôle au moins 2 fois pendant ton stage d'insertion professionnelle, à partir du 5^{ème} et du 10^{ème} mois après ton inscription comme demandeur d'emploi.

Les évaluations du Service contrôle se basent sur les preuves que tu fournis pour montrer tes efforts pour trouver un job. Après ton inscription, tu reçois un courrier qui te dit tout sur ces évaluations.

Plus d'infos ? www.leforem.be/citoyens/controle-recherche-emploi-jeunes-stage-insertion

Le job étudiant

Selon l'ONSS, l'ONEM et FAMIWAL (les allocations familiales), tu pourras encore conclure un contrat d'occupation étudiant durant les vacances d'été qui suivent la fin de tes études supérieur (la limite est fixée au 30 septembre).

Contrairement à ces trois institutions, pour le CLS (Contrôle des lois sociales), un étudiant diplômé n'a plus le statut "étudiant" et ne peut donc plus travailler en tant que tel. En cas de contrôle, ton employeur risque une amende administrative pour fraude aux lois sociales allant de 300 € à 3.000 €. Il pourra éventuellement se retourner contre toi afin de partager les frais.

Le FOREM suit la position du CLS bien que dans les faits, cela n'ait aucune incidence sur ton inscription comme demandeur d'emploi.



Récemment, les autorités ont annoncé supprimer en Wallonie la limite de 240 heures par trimestre pour continuer à bénéficier des allocations familiales. Dorénavant, le seul seuil que tu dois respecter est celui des 600 heures annuelles (pour bénéficier des cotisations sociales réduites).

Les formations du FOREM

Les formations du FOREM permettent d'acquérir ou d'approfondir des compétences nécessaires à un métier :

- **Te former dans ta région :** tu peux trouver l'offre complète de formations en Wallonie picarde sur le site du Forem : <https://agenda.leforem.be>
- **Te former en langues :** le FOREM te permet d'évaluer ton niveau en langues, de suivre des modules intensifs en anglais, néerlandais ou allemand, de réaliser un stage en école de langue à l'étranger ou en Flandre, d'effectuer un stage d'immersion linguistique en entreprise.
- **Te former par Internet.**
- **Te former en entreprise :** immersions, formations et stages en entreprise via un stage de transition, une mise en situation professionnelle (MISIP), un plan formation insertion (PFI), une formation en alternance.
- **Te former à un métier, acquérir des compétences.**

Incitants financiers à la formation

Sais-tu que certains employeurs peinent à trouver des candidats qualifiés correspondant à leurs besoins ? Se former dans ces métiers dits « en pénurie » est un atout incontestable pour décrocher un emploi et les opportunités d'emploi existent.

Découvre les primes qui existent si tu te formes dans un métier en pénurie.

- Prime Construction : si tu suis et que tu réussis une formation dans l'un des métiers en pénurie des secteurs de la construction, du bois ou de l'électricité, tu peux bénéficier d'Incitants financiers. Une prime, qui peut aller jusqu'à 2000 euros, pourrait t'être octroyée (dans la limite des moyens budgétaires disponibles).
- Incitant + : il s'agit d'une prime de 350 euros versée, sous certaines conditions, au demandeur d'emploi ayant terminé une formation dans un métier en pénurie ou pour une fonction critique.

Plus d'informations sur : <https://www.leforem.be/citoyens/incitants-financiers-formation.html>

Ton profil professionnel

Cet outil te permet de répertorier ton parcours scolaire et/ou professionnel mais également de mieux te connaître et t'accompagner dans tes démarches de recherche d'emploi. Sur ce profil, tu pourras :

- Trouver des offres d'emploi qui te correspondent ;
- Bénéficier de conseils personnalisés pour maximiser ta recherche d'emploi ;
- Diffuser ton profil auprès de potentiel employeur afin qu'ils puissent te contacter directement.

Disponible via ton espace personnel sur le site du Forem.





Chapitre 3

Tu cherches un emploi ?

Qui dit emploi, dit recherche, prospection, CV, lettre de motivation et entretien d'embauche.

Nous allons t'aider à voir plus clair dans tout ça !

Les techniques de recherche d'emploi

*Tu cherches un emploi et tu ne sais pas comment t'y prendre, ni où chercher ?
Sache déjà que tu as tout intérêt à MULTIPLIER tes pistes pour trouver un emploi.*

Comment et où chercher ?

> Consulte les offres d'emploi

Tu peux trouver des annonces dans ton journal local, sur le site et dans les bureaux du FOREM, etc.

Tu peux également t'inscrire à des « newsletters » sur des sites Internet de recrutement, tu seras alors automatiquement averti lorsqu'une offre correspond à ton profil (Selor, Références, Jobat, etc.).

Le site www.emploi-box.be recense plus de 150 applications et sites utiles pour élargir ta recherche d'emploi.

> Envoie des candidatures spontanées

Tu peux les envoyer par courrier, par mail ou encore te présenter directement chez l'employeur.

La majorité des services et sociétés constituent une réserve de recrutement dans laquelle elles puisent lorsqu'il y a des postes à pourvoir. Celle-ci est régulièrement renouvelée. Il est important que tu connaisses la durée de cette réserve afin de pouvoir renvoyer ta candidature si nécessaire.

> Profite du bouche-à-oreille

Le bouche-à-oreille est également un moyen pour trouver du travail !

Il arrive que le recruteur communique l'offre d'emploi à son personnel, à son propre réseau de connaissances. Ces personnes diffusent l'information autour d'elles et ainsi de suite. Grâce à cela, tu peux apprendre qu'un service/une entreprise cherche justement une personne correspondant à ton profil !

Ce système fonctionne aussi dans l'autre sens : fais appel à tes propres relations et indique-leur que tu es à la recherche d'un emploi. Lance-toi et dis-toi que chaque personne de ton entourage à un réseau de connaissances qui peut être utile dans ta recherche.

> Contacte ton ancienne école/établissement de formation

Certains recruteurs prennent contact avec les écoles et établissements qui dispensent la formation recherchée pour le poste à pourvoir. L'école peut alors diffuser l'offre d'emploi auprès de ses anciens élèves qui seraient intéressés par le poste en question.

> Consulte les réseaux sociaux

Certains employeurs diffusent leurs offres d'emploi sur leurs réseaux sociaux personnels ou sur des groupes réservés aux offres d'emploi de ta région.

> Inscris-toi dans les agences intérim

Ne te limite pas à une seule ; inscris-toi dans plusieurs agences. Lorsque tu t'y rends, prépare-toi comme à un entretien d'embauche.

Contacte-les de manière hebdomadaire pour prouver ta motivation et faire en sorte que ta candidature ne soit pas oubliée.



Tu rentres dans la vie active

L'inscription se réalise majoritairement via internet. N'oublie donc pas de transformer ton CV en PDF pour l'insérer directement.

Voici la liste des agences intérim présentes dans ta région :

- TEMPO TEAM
www.tempo-team.be/fr
- RANDSTAD
www.randstad.be
- ADECCO
www.adeco.be
- ACTIEF
www.actief.be
- KONVERT INTERIM
www.konvert.be
- SD Work
www.sdworx.be
- START PEOPLE
www.startpeople.be
- LOSFELD CONSULT
www.losfeldconsult.be
- UNIQUE
www.unique.be
- AGO INTERIM
www.ago.jobs.be
- ASAP
www.asap.be
- DAOUST
www.daoust.be
- MANPOWER
www.manpower.be
- VIVALDIS INTERIM
www.vivaldisinterim.be
- JOB MATCH
www.jobmatch.be
- ...





Le curriculum vitae (CV)

Il n'existe pas de formule magique pour arriver au CV idéal, mais ces conseils de rédaction te guideront sur le chemin de la candidature parfaite.

Étymologie du mot curriculum vitae : déroulement de la vie

Principes généraux

Le CV, c'est un document qui résume ton parcours scolaire et/ou professionnel, tes compétences acquises ainsi que les diverses expériences révélatrices de ta personnalité. Tu dois aller à l'essentiel, c'est-à-dire être « bref, clair, net et précis ! »

✚ *Ton CV n'a qu'un seul but : donner envie de te **RENCONTRER** !*

Avec celui-ci, tu vas faire comprendre qui tu es et pourquoi tu conviens au poste pour lequel tu envoies ta candidature.

Attention ! Ton CV doit être synthétique. Il n'est pas nécessaire de trop en mettre sur chaque expérience ou diplôme, ta lettre de motivation pourra prendre le relais et mettre en valeur certains aspects importants de ta candidature.

✚ *Oublie le CV-type ! Chacun de tes CV doit être différent et personnalisé en fonction du poste, de l'employeur, de l'institution, etc.*

Le style de ton CV doit être : unique, dactylographié, sans faute d'orthographe, clair et aéré, sincère et conforme à la réalité.

Idéalement, il doit tenir sur une seule page ou, exceptionnellement, deux pages si ton parcours le justifie.

✚ *Si tu es créatif et que tu maîtrises les programmes de montage vidéo, exprime-toi avec un CV vidéo ! Tu peux présenter ta candidature de façon plus personnalisée et plus vivante qu'un CV papier ! Et peut-être ainsi faire la différence !*

Que mettre dans ton CV ?

Voici quelques rubriques clés à indiquer :

> Tes coordonnées

Prénom, NOM (en majuscule).

Adresse postale.

Numéro de téléphone. Attention à ce que le message d'accueil sur ta messagerie vocale soit sobre et sérieux !

Adresse mail. Indique-la uniquement si tu la consultes régulièrement !

L'utilisation d'une adresse électronique fantaisiste peut te faire perdre toute crédibilité.

Choisis **une adresse neutre** : nom.prenom@exemple.com.

Date de naissance : indispensable !

Permis de conduire et véhicule personnel : intéressant surtout si c'est stipulé dans l'annonce ou que la voiture est indispensable pour ce travail. Si tu es en licence, précise-le !

Sont facultatifs :

- Nationalité
- Lieu de naissance
- Etat civil : cela relève du privé et peut réveiller les préjugés.



Tu veux ma photo ?

Même sans parler de discrimination, ton futur employeur va, de manière inconsciente, se faire un avis subjectif à partir de ta photo. Libre à toi de choisir d'en mettre une ou non.

Tu peux accompagner ton CV d'une photo, si c'est spécifié dans l'annonce ou si le job le nécessite.

Attention, n'utilise que des photos d'identité.

> Un titre

Un CV a **TOUJOURS** un titre. Le titre du CV, c'est la **FONCTION** pour laquelle tu postules. Le recruteur doit savoir, en un coup d'œil, quelle est ta qualification et par quel poste tu es intéressé.

✚ *Le titre de ton CV sera différent selon que tu adresses une candidature spontanée ou que tu réponds à une annonce.*

> Ta formation

Référence indiscutable ! Tes diplômes, attestations, certificats de réussite justifient tes compétences.

Cette rubrique reprend tes études ainsi que les formations supplémentaires ou complémentaires à ton diplôme.

Donne seulement les titres de tes principales formations, la date de fin de formation et le nom de l'établissement fréquenté.

Cette rubrique doit être construite anti-chronologiquement c'est-à-dire de ton expérience la plus récente à ton expérience la plus ancienne.

> Tes expériences professionnelles

Inscris tes expériences professionnelles (premier emploi, job étudiant, bénévolat, etc.) en mettant en avant celles qui correspondent le plus au poste.

Il faut que le recruteur y trouve :

- les dates de début et de fin de contrat. Le type de contrat (CDD, CDI, Intérim, contrat de remplacement) peut être mis entre parenthèses ;
- la fonction que tu as occupée ;
- le nom de la société ;
- la description de ta fonction : les principales tâches et responsabilités.
- Utilise de préférence des verbes d'action et évite les phrases !

Comme pour la rubrique précédente, cette section doit être anti-chronologique.

Un contrat de travail à durée indéterminée – CDI: ce contrat a une date de début mais pas de date de fin. Il peut être conclu tant oralement que par écrit. Un contrat écrit permet d'éviter par la suite toute discussion sur les accords conclus.

Un contrat de travail à durée déterminée – CDD: la durée de ce contrat est clairement délimitée par une date de début et une date de fin. Ce contrat doit être conclu par écrit.

Un contrat pour un travail nettement défini: tu conclus, dans ce cas, un contrat pour effectuer une certaine mission ; à l'issue de celle-ci, le contrat expire automatiquement. Ce contrat doit être constaté par écrit. Si la mission n'est pas clairement et précisément définie, le contrat sera considéré comme un contrat de travail à durée indéterminée.

Un contrat de remplacement: tu es engagé pour remplacer temporairement un autre travailleur pendant son absence.

Un contrat d'intérim: il s'agit d'un contrat conclu avec une agence d'intérim. Tu n'es pas engagé par l'entreprise qui t'occupe mais par l'agence d'intérim. Il s'agit souvent de contrats d'une semaine qui, en fonction de la mission, peuvent chaque fois être prolongés.

> Tes connaissances linguistiques

Français, anglais, espagnol, portugais ? Nomme les langues que tu as apprises, que tu connais bien ou que tu maîtrises et estime quel est ton niveau.

Evite les formulations vagues comme « bonne connaissance » ou « connaissance élémentaire » !

Exprime plutôt ce que tu sais faire au travail avec cette langue (par exemple : « lu, parlé, écrit », « bilingue », « langue maternelle », etc.) ou, si tu le connais, note ton niveau précis selon le cadre européen commun de référence pour les langues (par exemple : A1, B2, C1).

Tu peux aussi indiquer tes séjours linguistiques ou années passées à l'étranger ; les vacances ne comptent pas !

Comme toujours, sois honnête ! Certains recruteurs imposent une partie de l'entretien d'embauche dans une langue étrangère pour juger concrètement de ton niveau.

> Tes connaissances informatiques

Pour la plupart des postes, il est devenu incontournable de posséder la connaissance d'un, ou plusieurs logiciel(s).

Cite celui/ceux que tu es capable d'utiliser (Excel, Word, Power Point, Photoshop, etc.) et précise, pour chacun, ton niveau de maîtrise.

Sont facultatifs :

> Ta/Tes formation(s) complémentaire(s)

Séminaires, formations courtes, cours du soir, formations ponctuelles, séjours linguistiques, etc.

Elles doivent représenter un certain intérêt pour le recruteur et sont une bonne manière pour justifier un «trou» au niveau des dates.

> Tes centres d'intérêts, loisirs

Note tes centres d'intérêt les plus intéressants pour le poste.

Par exemple, la pratique d'un sport d'équipe (football, basket, rugby, etc.) est un point positif si tu désires travailler en équipe. Au contraire, vacances, soirées avec les amis, jeux vidéo, ne sont peut-être pas de grande utilité pour le recruteur.

Quel type de CV utiliser ?

Il existe beaucoup de styles de CV différents !

Nous te proposons 2 types de CV :

- Le CV anti-chronologique (très souvent utilisé).
Il consiste à remonter le temps d'aujourd'hui jusqu'au début de ton parcours. Grâce à cette organisation le recruteur voit directement quel est ton dernier diplôme, ton dernier emploi et c'est ce qui l'intéresse le plus.
Par exemple : dans tes expériences professionnelles, tu vas indiquer en premier lieu, ton dernier job étudiant et, tout à la fin, le premier job étudiant pour lequel tu as été embauché.
- Le CV chronologique.
Formule classique, facile à lire. Tu commences au début de tes études, formations ou expériences professionnelles et tu vas jusqu'à aujourd'hui, dans un ordre logique du premier au dernier.

- Le CV thématique.

Il est **particulièrement indiqué si tu es jeune diplômé**, que tu as peu d'expériences professionnelles et que tu possèdes des compétences et un savoir-faire à mettre en avant !

Dans un CV thématique, en plus des rubriques classiques, se trouve la rubrique « Compétences » ou « Atouts ». Cette dernière regroupe :

- tes aptitudes techniques, manuelles, artistiques acquises grâce à ta formation, tes stages ou tes expériences – si elles sont en lien avec le poste visé ;
- les responsabilités déjà assumées ;
- tes connaissances linguistiques et informatiques.

Par exemple : maîtriser un outil de mécanique, diagnostiquer le dysfonctionnement d'une machine, contrôler le bon fonctionnement d'engins de chantier, créer des meubles, organiser un spectacle, etc.

Dès lors, la rubrique « Expériences professionnelles » disparaît ou se résume à ton parcours en termes d'années, de fonction et de lieu de travail.

⚡ *Que tu choisisses l'un ou l'autre type de CV, restes-y fidèle !
Ne mélange pas les styles dans un même CV !*

⚡ *Si tu manques d'inspiration, n'hésite pas à consulter les modèles proposés sur internet via l'application Canva par exemple.*



Exemple de CV



Marie Huzer

Educatrice spécialisée

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Educatrice spécialisée

2021 - à ce jour - Ecole primaire "Les prés" - Celles

- Encadrement des élèves durant les temps de pause
- Surveillance de groupe
- Gestion des conflits

Educatrice spécialisée

2021 - Centre de jour "Le canard" - Tournai - stage scolaire

- Réalisation d'ateliers pour des personnes porteuses d'handicap
- Evaluer les situations (individuelle, familiale, sociale, etc.)
- Etablir une relation de confiance avec les personnes

Vendeuse

2017 - 2021 - Magasin "Des habits" - Tournai - job étudiant

- Rangement du magasin
- Inventaire
- Gestion de la caisse enregistreuse
- Gestion des stocks

PARCOURS SCOLAIRE

Bachelier "éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif"

2018 -2021 - HEH de Tournai

- Obtention du diplôme
- Sujet de TFE "L'accompagnement des personnes porteuses d'un handicap dans leur quotidien"

Etudes secondaires

2018 - 2012 - A.R.J. Bara - Option histoire

- Obtention du CESS

CONTACT

Rue de la liberté, 21
7500 Tournai

marie.huzer@gmail.com

+32 (0) 498 65 41 25

Née le 25 juillet 1998

INFORMATIQUE

Suite office



Canva



LANGUE

Français



Anglais



LOISIRS



La lettre de motivation

Dans le cas d'une demande d'embauche, le CV est généralement accompagné d'une lettre de motivation. Le CV doit donner envie de lire la lettre et vice versa.

A quoi sert la lettre de motivation ?

La lettre de motivation joue un **rôle capital**. C'est la première chose que le recruteur lit, il faut donc qu'elle soit impeccable. Si ta lettre ne tente pas le recruteur, il ne lira même pas ton CV. Il est donc primordial d'y passer du temps.

Quelques règles pour une bonne lettre :

- Bannis la lettre-type ! Chaque lettre doit être unique et doit être rédigée de manière personnalisée !
- Son contenu doit être bref en mettant en avant les éléments qui sont pertinents pour l'emploi visé.
- Attention, ne recopie pas ton CV et n'entre pas dans les détails.
- L'orthographe doit être parfaite ! Fais-la relire au besoin.
- Si tu envoies ta candidature par courrier postal, elle devra être signée à la main.

Comment la rédiger ?

La forme

Sauf cas exceptionnel, ta lettre ne doit pas faire plus d'une page.

Elle comprend **4 paragraphes** clairs et concis. Utilise des verbes d'action, un vocabulaire varié, des synonymes et évite les redites.





En manque d'inspiration ?
Ces verbes d'action peuvent t'aider :

Création	Décision	Suivi	Management	Communication
Adapter	Accepter	Accompagner	Agencer	Aborder
Améliorer	Approuver	Accroître	Animer	Aviser
Composer	Arbitrer	Agir sur	Conduire	Composer
Conduire	Arrêter	Aménager	Coordonner	Correspondre
Concevoir	Autoriser	Assister	Débattre	Démontrer
Constituer	Cautionner	Compter	Déléguer	Développer
Créer	Choisir	Conduire	Dépêcher	Dialoguer
Découvrir	Conclure	Conseiller	Discuter	Échanger
Élaborer	Décider	Contrôler	Diriger	Encourager
Engager	Découvrir	Coordonner	Encadrer	Énoncer
Entamer	Déterminer	Détailler	Encourager	Établir
Entreprendre	Diagnostiquer	Éclairer	Envoyer	Examiner
Fonder	Éliminer	Épauler	Gérer	Exprimer
Former	Entériner	Expliciter	Inculquer	Formuler
Incarner	Fixer	Guider	Mandater	Informar
Innover	Identifier	Indiquer	Mener	Négocier
Inspirer	Intégrer	Influencer	Mesurer	Rédiger
Instituer	Juger	Instruire	Modérer	Rédiger
Lancer	Justifier	Mener	Motiver	Refléter
Matérialiser	Légitimer	Multiplier	Négocier	Renseigner
Mener	Opter	Opérer	Nuancer	Résumer
Organiser	Permettre	Planifier	Ordonnancer	Sélectionner
Planifier	Se prononcer	Proposer	Piloter	Signifier
Préparer	Régler	Recommander	Stimuler	Stimuler
Prévoir	Résoudre	Seconder	Structurer	Synthétiser
Proposer	Statuer	Soutenir	Superviser	Traduire
Suggérer	Trancher	Vérifier	Tester	Traiter
Transmettre	Valider			Transmettre

Le fond

Premier paragraphe

Paragraphe court qui **attire de suite l'attention** du lecteur parce qu'il va droit au but.

Tu peux y mettre en relation ton **ATOUT principal** avec ce que recherche le recruteur; expliquer la raison pour laquelle tu lui écris ; indiquer la référence de l'annonce à laquelle tu réponds, etc.

Deuxième paragraphe

Poursuis la lettre avec d'autres de tes points forts et compétences - toujours en concordance avec le poste ! Ce qui intéresse le recruteur, c'est de savoir ce que tu peux lui apporter; pas l'inverse ! N'explique donc pas longuement pourquoi le poste t'intéresse mais plutôt ce que tu peux apporter au poste et argumente.

Troisième paragraphe

Ta lettre a pour but qu'on t'accorde un entretien. Dans ce paragraphe, tu évoques ton CV et insistes sur ton souhait de rencontrer le recruteur.

Quatrième paragraphe

Clôture ta lettre par une formule de politesse classique - évite le terme «sentiments», car tu n'as pas de sentiments pour le recruteur. N'oublie pas de préciser que tu es à la disposition du recruteur pour le rencontrer.



Rappelle-toi que la lettre de motivation doit être TA lettre ! Elle doit te correspondre. Et donc, elle ne doit pas être écrite par quelqu'un d'autre que toi !



Exemple de lettre de motivation

Prénom
Adresse
CP et Ville

NOM

(Ville), le (date)

Nom de la société
Nom du responsable, fonction
Adresse
CP Ville

Concerne : Offre de services/emploi de.... /Référence (si annonce)
OU
Offre de services/emploi de /candidature spontanée

Madame.....
Monsieur.....

Paragraphe 1 :

Atout principal.

Paragraphe 2 :

Argumentation et autres atouts.

Paragraphe 3 :

Rester actif.

Par exemple : souhait de rencontre, prévenir d'un suivi téléphonique pour fixer éventuellement un rendez-vous, etc.

Paragraphe 4 :

Formule de politesse

Signature à la main

Prénom NOM

L'entretien d'embauche

Après une pré-sélection sur base du CV et de la lettre de motivation (et parfois d'un examen), le recruteur souhaite te rencontrer et te convoque à un entretien. Tu pars déjà gagnant : tu intéresses le recruteur !

A quoi sert l'entretien d'embauche ?

Le but du recruteur est de trouver le bon candidat le plus rapidement possible et l'entretien d'embauche le guide dans son choix.

Dès lors, ton défi est de le convaincre par des faits et des exemples concrets que TU es LE candidat qu'il lui faut !

Quels sont les différents types d'entretien ?

Il existe différents types d'entretien, voici les 2 principaux :

Le plus courant est l'entretien de face à face : le recruteur et toi ! Il est important de connaître la fonction de celui qui va alors t'interroger.

Un autre, souvent utilisé également, est celui où tu rencontres plusieurs personnes à la fois. Soit, ces personnes ont des fonctions différentes, soit tu rencontres l'équipe. La situation peut être déstabilisante, mais NO STRESS ! Prends le temps de répondre, réfléchis bien. Il est important de regarder la personne qui te pose la question tout en balayant du regard l'assemblée. Le but de ces personnes n'est pas de te « casser ». Leur but est de trouver le candidat qui leur convienne, tant au point de vue du boulot que de l'intégration dans l'équipe.

➤ *Dans certains secteurs, l'entretien d'embauche peut être précédé d'une EPREUVE ECRITE par laquelle tes connaissances du service, du secteur et tes capacités à te projeter dans la fonction sont évaluées. Pense donc à bien te renseigner avant ce test !*

Comment s'y préparer ?

Pour l'entretien d'embauche, il n'y a **pas de place pour l'improvisation** !

L'entretien dure en moyenne une demi-heure (parfois plus, parfois moins) et il est INDISPENSABLE de s'y préparer.

Voici quelques principes et conseils qui te permettront d'aborder ton entretien d'embauche avec sérénité :

- **Renseigne-toi** sur le service, l'entreprise, ses activités, son fonctionnement, son actualité et multiplie tes sources d'informations : sites Internet, articles de presse, contacts téléphoniques, etc.
- **Intéresse-toi** de près au poste : quels sont les détails de la mission, en quoi consiste le métier, quelles sont les tâches quotidiennes, etc. ?
- **Entraîne-toi** à répondre aux questions « classiques ». Tu trouveras un éventail ci-après.
- **Prépare tes propres questions** à adresser au recruteur.

Pour te préparer à l'entretien et construire tes réponses, voici une liste (non exhaustive) de questions que le recruteur peut te poser :

⚠ **Rien ne sert de mentir sur ton passé, tes études, tes compétences, tes connaissances.
Tôt ou tard, tout se sait !**

Sur ta personnalité

- Parlez-moi de vous.
- Quelles sont vos principales qualités, vos points forts ?
- Quels sont vos principaux défauts, votre pire faiblesse ?
- Qu'est-ce qui est le plus important dans votre vie ?

Sur ta formation

- Qu'est-ce qui a guidé le choix de vos études ?
- Si vous deviez recommencer vos études, entreprendriez-vous les mêmes ?

Sur ton expérience

- Parlez-moi de votre expérience professionnelle.
- Pouvez-vous me parler d'une expérience professionnelle dont vous êtes particulièrement fier, qui vous a particulièrement motivé ?
- Que proposez-vous pour compenser votre manque d'expérience dans le domaine ?

Sur les motifs de ta candidature

- Qu'est-ce qui vous motive pour ce poste ? Pourquoi avoir répondu à notre annonce ?
- Pourquoi nous avoir contacté spontanément ?
- Que savez-vous sur notre activité, notre société ?
- Qu'attendez-vous de ce poste ?
- N'avez-vous pas peur de vous ennuyer à ce poste ?
- Quelles sont, d'après vous, les qualités requises pour réussir dans cette fonction ?
- En quoi pensez-vous être différent des autres candidats ?
- Pourquoi devrais-je ou ne devrais-je pas vous engager ?
- Que pensez-vous apporter à notre société ?

Sur ton comportement au travail

- Préférez-vous travailler seul ou en équipe ?
- Comment réagissez-vous quand on vous critique ?
- Comment réagissez-vous face à la hiérarchie ?
- Comment organisez-vous votre travail ?
- A quoi vieillerez-vous les premières semaines de votre engagement ?

L'entretien d'embauche : Jour J

Evite le stress inutile :

- Prépare à l'avance l'itinéraire pour arriver à l'endroit de l'entretien. S'il le faut, va déjà repérer les lieux.
- Pars à l'avance de chez toi le jour J. S'il y a des embouteillages, tu seras moins stressé.
- Prends le numéro de téléphone de la personne de contact afin de prévenir au cas où tu serais en retard! N'hésite surtout pas à le faire, cela prouvera que tu es respectueux et concerné.
- Même si tu es stressé, essaie de manger normalement avant l'entretien !
- Garde confiance en toi et en tes capacités !

Il faut savoir que dans toute communication, les aspects non-verbaux (attitude, gestes, comportement) sont très importants, surtout dans les tous premiers instants d'une rencontre. Et comme tout le monde le sait, «la première impression est souvent la bonne».

Dès lors, porte attention à ces quelques recommandations :



- être ponctuel ;
- prévenir de ton retard éventuel ;
- soigner ta tenue vestimentaire et ta coiffure en fonction du poste ;
- saluer les personnes présentes ;
- être souriant ;
- attendre avant de t'asseoir ;
- rester naturel ;
- être poli et courtois ;
- montrer de l'intérêt aux propos du recruteur ;
- veiller à ta posture.



- mâcher un chewing-gum ou bonbon ;
- manquer d'intérêt, soupirer, ne pas regarder l'employeur ;
- être arrogant et impoli ;
- porter une casquette, une cravate tape-à-l'œil ;
- être trop maquillée et le vernis écaillé ;
- porter les vêtements extravagants et vulgaires ;
- ne pas interrompre le recruteur ;
- ne pas répondre au téléphone .



Avoir le trac est tout à fait normal mais ne te laisse pas impressionner !

Ton entretien d'embauche débute.

Détends-toi ! Ton travail de préparation devrait te permettre de te sentir en confiance, ne pas trop chercher tes mots, de ne pas être déstabilisé par une question.

Lors de l'entretien, le recruteur vérifie deux éléments de ta candidature : **les aspects objectifs** (tes compétences, qualités professionnelles et humaines, la concordance de ton profil avec le poste, etc.) et **les aspects subjectifs** (tes comportements, ton vocabulaire, ta façon de parler, etc.).

Si une question te met en difficulté, ne t'affole pas, il n'y a pas nécessairement de « bonne réponse ». C'est **ton raisonnement** qui est observé plus que la réponse elle-même.

Pense à illustrer tes propos par des exemples concrets, basés sur des expériences professionnelles précédentes ou sur ta vie privée (loisirs, bénévolat, dans le cadre de la famille). **Exemples concrets ne veut pas dire raconter sa vie !**

Essaye de transformer cet entretien en ECHANGE. Ne te contente pas de répondre aux questions. Tu peux – voire tu dois – poser des questions. Ton attitude doit montrer ton enthousiasme et ton intérêt pour le poste.

La conclusion est normalement le rôle du recruteur. En fin d'entretien, il annonce les prochaines étapes, le jour où tu sauras si tu as été sélectionné, etc. Si ce n'est pas le cas, ce sera à toi de poser ces questions d'importance : comment se déroule la suite ; qui contacte qui ; dans quels délais ; etc. Il est important d'obtenir des réponses précises pour être certain de la façon de procéder et éviter les malentendus.

De plus, cela montrera une fois encore ton intérêt pour le poste.

Après l'entretien d'embauche

La gestion de l'après entretien est un critère qui peut bien **faire la différence** entre deux candidats au coude à coude. Sauf indication contraire de la part du recruteur, il est toujours bien vu d'envoyer simplement un mail le soir même ou le lendemain de l'entretien d'embauche pour confirmer ta motivation pour le poste et remercier pour l'accueil. Cette action peut te faire gagner quelques points, car le suivi est aussi un signe de professionnalisme.

Si tu as des questions ou besoin d'un conseil concernant ton CV, ta lettre de motivation, ta recherche d'emploi, pousse la porte du centre Infor Jeunes ou du FOREM qui se trouve près de chez toi.

Tu as toutes les cartes en main !

Maintenant, c'est à toi de jouer !



Chapitre 4

Quelles aides à l'emploi ?

Lorsque tu es à la recherche d'un emploi, tu as sans doute déjà vu, dans une offre « Passeport APE exigé », « SESAM souhaité », etc. Il s'agit d'aides à l'emploi qui peuvent être très précieuses pour décrocher un job.

Il s'agit d'aides auxquelles tu peux prétendre selon ta situation et qui sont destinées à aider financièrement l'employeur.

Dès que tu es inscrit comme demandeur d'emploi, tu peux vérifier, grâce au calculateur dans ton espace personnel, si tu es dans les conditions pour bénéficier d'une aide financière et, ainsi, mettre cet atout en avant auprès d'un employeur.

Pour tous les demandeurs d'emploi :

- **Le Plan Formation-Insertion (PFI)** te permet de bénéficier d'un programme de formation organisé par ton futur employeur et adapté à ses exigences propres, avec un contrat à la clé.
- **Les Aides à la Promotion de l'Emploi (APE)** : permettent à l'employeur du secteur non marchand qui t'engage de bénéficier également d'un subside lié à votre engagement.
- **Premiers engagements** : tu es l'un des 6 premiers travailleurs engagés par ton futur employeur.
- **SESAM** permet à l'employeur qui t'engage de bénéficier d'un subside forfaitaire annuel très intéressant.
- **Aides de l'AViQ** : si tu es reconnu par l'AViQ (Agence pour une vie de qualité).

Pour certains demandeurs d'emploi en fonction du profil :

Tu as moins de 25 ans :

Impulsion -25 ans : tu es jeune demandeur d'emploi de moins de 25 ans. Sous certaines conditions, tu recevras une allocation de travail pendant 3 ans. Ton employeur déduit cette allocation de ton salaire.

Tu es demandeur d'emploi et ne travaille plus depuis minimum 12 mois :

- **Impulsion 12 mois +** : Tu es demandeur d'emploi de longue durée (n'ayant plus été au travail depuis au moins 12 mois). Tu peux bénéficier, sous conditions, d'une allocation de travail pendant 2 ans maximum. Ton employeur déduit cette allocation de ton salaire.
- **Tremplin 24 mois +** : la mesure Tremplin 24 mois + a été mise en place pour inciter les employeurs à engager les demandeurs d'emploi de longue durée.
- **SINE** : tu as au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et es chômeur complet indemnisé.
- **AviQ** : tu es reconnu comme personne en situation de handicap par l'AVIQ (Agence pour une Vie de Qualité).

Toujours pas trouvé de job ?

Ne désespère pas ! Essaie de te poser les bonnes questions :

- As-tu eu beaucoup d'entretiens ? Peut-être dois-tu revoir ton CV ?
- N'hésite pas à demander à l'employeur pourquoi tu n'as pas été sélectionné, sa réponse pourra t'aider à t'améliorer.
- Les premiers entretiens sont toujours plus difficiles, au plus tu en feras, au plus tu prendras confiance en toi.
- Remets-toi en question, comment pourrais-tu faire la différence ?
- As-tu suffisamment cherché ? Inscris-toi sur des forums, mets ton CV en ligne, postule de façon spontanée, etc.
- N'hésite pas à en parler à ton conseiller du FOREM.
- Suis des formations pour développer tes compétences.
- Vérifie si tu peux prétendre aux aides à l'emploi !
- As-tu pensé aux réseaux sociaux ? Fais-y attention. N'y raconte pas ta vie. Indique ton nom dans un moteur de recherche, tu verras ce qu'on trouve à ton sujet ! Sache que beaucoup d'employeurs utilisent cette méthode pour mieux connaître un candidat !

Chapitre 5

Obtenir l'allocation d'insertion ?

L'allocation d'insertion

Si, à l'issue de ton stage d'insertion, tu n'as pas trouvé d'emploi, tu peux faire une demande d'allocation d'insertion sur base de tes études.

Conditions d'octroi :

- Ne plus être soumis à l'obligation scolaire ;
- Avoir terminé un cycle d'étude (c'est-à-dire, avoir suivi, sans nécessairement avoir réussi, la 6^{ème} année de l'enseignement secondaire général ou au moins la 3^{ème} de l'enseignement secondaire professionnel, artistique ou technique, ou avoir suivi une formation en alternance type CEFA, IFAPME, ...) ;
- ne plus suivre d'études de plein exercice ;
- avoir accompli un stage d'insertion professionnelle ;
- être inscrit comme demandeur d'emploi ;
- avoir obtenu 2 évaluations positives pendant ton stage d'insertion professionnelle ;
- avoir moins de 25 ans.

Attention, si tu as entre 18 et 21 ans, tu ne peux faire la demande que si tu as obtenu un diplôme ou un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou d'une formation en alternance. Si ce n'est pas le cas, tu devras attendre d'avoir 21 ans pour introduire ta demande.

Durée de l'allocation

Elle est limitée à 36 mois. Le crédit est calculé de date à date, à partir du jour où le droit à l'allocation d'insertion t'a été accordé pour la 1^{ère} fois.

Peut-on prolonger ces 36 mois ?

Oui, il existe plusieurs situations qui permettent de suspendre et ainsi prolonger ton crédit de 36 mois. Par exemple, si tu reprends des études, tu travailles à temps plein comme salarié ou comme indépendant, etc.

Montant de l'allocation

Statut	Âge	Montant/jour	Montant/mois
Cohabitant avec charge de famille ³	/	63,98 €	1 663,48 €
Isolé ⁴	+ de 21 ans	47,64 €	1 214,20 €
	de 18 à 20 ans inclus	27,50 €	715 €
	- de 18 ans	17,49 €	454,74 €
Cohabitant ⁵	À partir de 18 ans	22,98 €	597,48 €
	- de 18 ans	14,42 €	374,92 €
Cohabitant privilégié ⁶	À partir de 18 ans	26,22 €	681,72 €
	- de 18 ans	16,32 €	424,32 €

Plus d'infos : www.onem.be/fr/documentation/feuille-info/t35

Syndicats et CAPAC

Les syndicats sont des instances incontournables dans le monde du travail : ce sont les organismes de paiement des allocations d'insertion ou de chômage. Mais, pas seulement !

Si tu es travailleur, le syndicat a un autre rôle à jouer pour toi !

En cas d'adhésion à un syndicat, ce dernier sera en charge de la défense et de la protection de tes intérêts professionnels et sera ton représentant auprès des pouvoirs publics. Tu peux également bénéficier d'informations et d'une aide juridique.

Tu es LIBRE de t'affilier ou non à un syndicat. Il n'existe pas de condition particulière requise pour appartenir à un syndicat - sauf évidemment, l'obligation de payer les cotisations demandées par l'organisation elle-même.

Il existe trois confédérations syndicales reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles comme organisations représentatives de travailleurs :

- la CSC (syndicat chrétien) ;
- la FGTB (syndicat socialiste) ;
- la CGSLB (syndicat libéral).

La CSC et la FGTB constituent le “front commun syndical” pour la plupart des actions syndicales et négociations du monde du travail.

La CAPAC est une institution publique de sécurité sociale qui paie les allocations de chômage et les allocations apparentées (vacances jeunes, activation, ALE, etc.). Contrairement aux syndicats, son rôle s'arrête là ; elle ne défendra pas tes intérêts de travailleur par exemple.

CGSLB (Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique)



Rue Alois Den Reep 1

7700 Mouscron



+32 (0)64 49 50 70



Rue du Curé Notre-Dame 24

7500 Tournai



+32 (0)64 49 50 70



regionale.wallonne@cgsלב.be



www.cgsלב.be

CSC (Confédération des Syndicats Chrétiens)



Place Charles De Gaulle 3

7700 Mouscron



Avenue des Etats-Unis 10 bte 1

7500 Tournai



+32 (0)69 88 07 20



Centre de services téléphoniques : +32 (0)69 88 07 07



www.clacsc.be

3. Tu vis avec un partenaire (marié ou non) qui ne bénéficie pas de revenu professionnel ou de remplacement et avec un ou plusieurs enfant(s) à charge.
4. Tu vis seul.
5. Tu vis avec au moins une autre personne (mariée ou non) sans enfant à charge.
6. Tu es au chômage avec un conjoint bénéficiant uniquement de revenu de remplacement.

FGTB (Fédération Générale du Travail en Belgique)

- 🏠 Rue du Val 3
7700 Mouscron
- 🏠 Rue du Crampon 12A
7500 Tournai 4
- ☎ +32 (0)69 88 18 81
- ✉ tournai@fgtb.be
- @ www.fgtbwapi.be

Et de la caisse de paiement à Mouscron et Tournai :

CAPAC (Caisse Auxiliaire de Paiement des Allocations de Chômage)

- 🏠 Rue Saint-Pierre 39
7700 Mouscron
Tél. : +32 (0)56 33 10 02
- 🏠 Avenue Henri Paris 17
7500 Tournai
- ☎ +32 (0)69 22 36 55
- @ www.capac.fgov.be



Chapitre 6

La mutuelle, à quoi ça sert ?

Qu'est-ce que la mutuelle ?

La mutuelle est l'organisme qui gère l'assurance obligatoire permettant de bénéficier d'une assurance maladie de base. Elle rembourse, tout ou en partie, les prestations de soins de santé, paie des indemnités en cas d'incapacité de travail, informe et répond aux questions que tu te poses en matière de santé.

En plus de ces missions de base, les mutuelles proposent différentes formules payantes d'assurances complémentaires pour un remboursement plus large et plus important des soins de santé, dans les situations où l'assurance de base n'intervient pas : une assurance hospitalisation, les remboursements d'une pratique comme l'homéopathie, les frais optiques, la contraception, etc.

L'affiliation à une mutuelle est OBLIGATOIRE.

Quand t'inscrire ?

Inscris-toi comme titulaire auprès d'une mutuelle si tu es dans l'une de ces conditions :

- Tu interromps ou finis tes études et tu trouves du travail.
- Tu bénéficies de revenus de remplacement (allocation d'insertion, allocation de chômage ou indemnités d'incapacité de travail).
- Tu as 25 ans peu importe ton statut.
- Dès le 1^{er} janvier de l'année de tes 19 ans si tu es apprenti.
- Tu as moins de 25 ans, tu es étudiant mais tu travailles plus de 600 heures par an.

Comment choisir ?

Il existe plusieurs mutuelles. Elles n'offrent pas toutes les mêmes services.

Choisis la mutuelle que tu veux. Tu n'es pas obligé de rester affilié à celle de tes parents.

Les mutuelles belges sont organisées en réseaux : mutualité chrétienne, libérale, libre, neutre ou socialiste. Il existe également la CAAMI (Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie Invalidité) qui est idéologiquement neutre, et dont la particularité est de ne proposer que l'assurance de base.

Comment t'inscrire ?

- Sur Internet, en imprimant un dossier d'inscription et en le renvoyant par la poste ou en te rendant directement dans les bureaux.
- Sur place, en te rendant directement dans les bureaux de ta mutualité de ton choix.

Pourquoi payer une cotisation ?

L'octroi des remboursements, services et avantages d'une mutuelle est soumis au paiement d'une cotisation. Le paiement de la cotisation, obligatoire, permet de bénéficier d'avantages et services qui ne sont pas offerts par l'assurance obligatoire : prime de naissance, intervention financière dans l'inscription à un club de sport, etc.

Le montant de cette cotisation et les services qu'elle inclut sont fixés par chaque mutuelle.

✚ *Renseigne toi auprès de ta mutuelle pour connaître ses offres de service*

L'assurance hospitalisation

La quote-part restant à charge d'une personne hospitalisée pour maladie, opération, accouchement, revalidation, accident, etc. peut être très importante. Il s'agit par exemple des suppléments facturés pour un séjour en chambre individuelle, des suppléments d'honoraires de médecins, etc. L'assurance hospitalisation, payante et facultative, te permet toutefois d'obtenir des remboursements plus importants lors d'une hospitalisation.

✚ *Quels sont les documents importants pour ta santé ?*

La vignette : document qui contient tes informations. C'est la mutuelle qui te les fournit.
Tu dois coller une vignette sur chaque document (attestations de soins, prescriptions à la pharmacie).

La prescription (ordonnance) : document sur lequel le médecin indique la liste des médicaments et des soins dont tu as besoin. Ce document se retrouve directement sur ta carte d'identité.
Tu les paies moins cher puisqu'une partie sera payée au pharmacien par ta mutuelle.

L'attestation de soins : attestation que le médecin complète après une consultation et qui te permet d'être remboursé d'une partie du prix de la consultation. Désormais tout est automatique, tu ne dois donc plus remettre le document à ta mutuelle..

La carte d'identité électronique : elle reprend tes informations personnelles et ton historique médical.

Tu rentres dans la vie active

Pour trouver un point de contact ou un bureau dans ta région, consulte le site Internet des mutualités :

Mutualité chrétienne

☎ +32 (0)81 81 28 28

@ www.mc.be

Mutualité libérale

☎ +32 (0)69 34 38 00

@ www.mutualiteliberale.be

Mutualité libre

☎ +32 (0)2 778 92 11

@ www.mloz.be

Mutualité neutre

☎ +32 (0)69 22 45 43

@ www.lamn.be

Mutualité solidaris

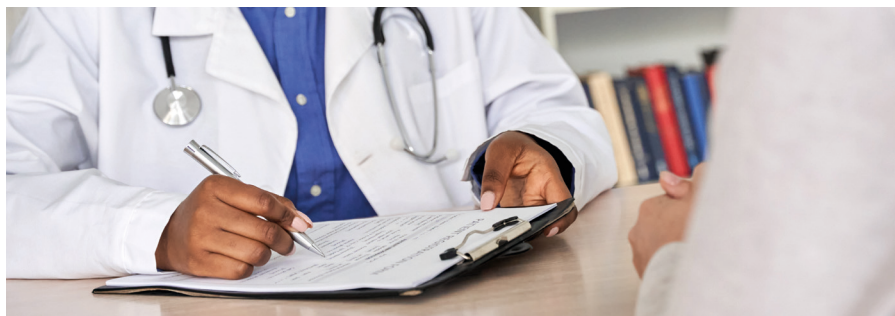
☎ +32 (0)78 05 13 19

@ www.solidaris-wallonie.be

Caisse auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité

☎ +32 (0)69 64 81 83

@ www.caami-hziv.fgov.be





Chapitre 7

Réaliser une formation socioprofessionnelle ?

L'insertion socioprofessionnelle sert à former des adultes qui sont peu ou pas qualifiés. Cela leur permet de suivre une formation qui peut les aider à entrer dans le monde du travail. Plusieurs organismes réalisent des formations pour ces personnes qui ne sont plus soumises à l'obligation scolaire.

Les centres d'insertion socioprofessionnelle – CISP

Les Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) sont des opérateurs de formation professionnelle et d'insertion socioprofessionnelle. Ils proposent de l'orientation professionnelle, des formations de base (alphabétisation, français langue étrangère, remise à niveau) et des formations à un métier à des adultes peu scolarisés et principalement demandeurs d'emploi. Un accompagnement psychosocial spécifique aux CISP est mis en place où le formateur va prendre en compte la personne dans sa globalité et développer une approche personnalisée. Les formations sont construites avec des pédagogies alternatives et novatrices qui ont but d'ouvrir le champ des possibles des apprenants.

AID Escale

- 🏠 Vieux Chemin d'Ath 70 - 7548 Warchin
- ☎ +32 (0)69 88 07 62
- ✉ info@aid-ho.be
- @ <http://reseau-ecoplus.be>

Formations :

- À Tournai : horticulture, peinture, CAP emploi.
- À Mouscron : parachèvement en bâtiment, CAP emploi.

Déclic emploi

🏠 Rue de Cordes 8 – 7500 Tournai
☎ +32 (0)68 84 89 86

Formations : employé administratif, agent d'accueil.

Femmes actives

🏠 Rue de l'Escalette 156 – 7500 Tournai
☎ +32 (0)69 84 65 83

Formations : développement de la personne, formation de base, métiers d'intervenante à domicile.

Initiative formation insertion (IFI)

🏠 Rue Jeanne d'Arc 52 – 7500 Tournai
☎ +32 (0)69 84 53 68

Formations : aide maçon, parachèvement et peinture, commis de cuisine, entretien domestique et industriel, compétence de base et bureautique.

Lire et écrire

🏠 Rue des Sœurs de Charité 15 – 7500 Tournai
☎ +32 (0)69 22 30 09

Formation : alphabétisation et apprentissage des calculs.

Asbl Mode d'emploi

🏠 Rue de la Citadelle 124/45 – 7500 Tournai
☎ +32 (0)69 54 78 20

Formations : renforcement du français, orientation.

Tremplin 2000

🏠 Av. des Sapins n°1 – 7500 Tournai
☎ +32 (0)69 77 60 92

Formations : métiers du bâtiment, manœuvre polyvalent.

La MireWapi

Il s'agit d'une mission régionale pour l'emploi. Sa mission est déclinée en plusieurs actions d'insertion et d'accompagnement en faveur d'un public bien déterminé afin de le conduire vers un emploi durable et de qualité.

Son action s'étend sur la Wallonie picarde. Son objectif est la mise à l'emploi des personnes plus fragilisées ayant des difficultés à intégrer le marché de l'emploi.

Contact :



Rue des Puits l'Eau 10/13
7500 Tournai



+32 (0)496 39 92 10 - +32 (0)69 84 64 07



info@mirewapi.be





Chapitre 8



Partir à l'étranger si tu cherches de l'emploi ?

Tu es demandeur d'emploi et/ou en stage d'insertion ? Sais-tu que, partir réaliser une expérience à l'étranger, c'est possible ?

Tu veux acquérir de l'expérience et effectuer un stage professionnel ? Apprendre une langue en milieu professionnel ? Tu souhaites découvrir un pays et sa culture en travaillant dans celui-ci pour vivre ton expérience à moindre prix ? Plusieurs raisons peuvent te pousser à aller travailler à l'étranger.

Voici les formules qui s'offrent à toi :

MISSION HUMANITAIRE

Partir en mission humanitaire, c'est mettre ses compétences professionnelles à disposition pour porter secours à des pays qui rencontrent une crise (guerre, catastrophe naturelle, épidémie...) ou qui sont en voie de développement. La mission peut se faire en tant que bénévole, mais souvent il s'agit de missions rémunérées sur base d'un contrat de travail.

Il ne faut pas confondre l'humanitaire et le volontariat. Dans le premier, tu es sélectionné en fonction de compétences spécifiques pour exercer un métier (médecin, infirmier, logisticien...) et l'objectif est de répondre à une situation de crise ou de développement. Dans le second, tu ne dois pas avoir de compétences particulières, et l'objectif est de donner un coup de main à une association locale et de vivre une rencontre interculturelle pour te sensibiliser à la citoyenneté.

Pour trouver les organismes de financement, d'envoi et d'informations, rends-toi sur le site www.enviesdailleurs.be

JEUNES AU PAIR

Être jeune au pair c'est être accueilli dans une famille, logé et nourri en échange de tâches familiales (principalement la garde d'enfants). Tu reçois également une rétribution financière. Ce séjour te permettra à la fois de perfectionner ton niveau de langue et de t'immerger dans la culture du pays tout en participant à la vie de ta famille d'accueil.

Cette formule concerne en général des jeunes à partir de 17 ans (variable selon le pays d'accueil). Ce séjour peut durer jusqu'à un an, renouvelable une fois (2 ans max.). Il est également possible d'organiser un voyage au pair en Belgique néerlandophone ou d'accueillir un jeune en séjour au pair.

Il faut savoir que les démarches et conditions varient selon la destination. Si tu souhaites partir dans un pays de l'Union européenne, un accord européen sert de référence et propose un contrat standard. Par contre, si tu pars hors Union européenne, il faudra te renseigner auprès du consulat du pays choisi (voir www.aupairworld.com/fr).

Comment trouver une famille ?

- Via des connaissances ou de la famille à l'étranger ;
- Par de petites annonces sur des sites spécialisés. Par exemple : www.teli.asso.fr ;
- Par des agences de placement : cette méthode est souvent utilisée, car elle soulage de nombreuses démarches administratives et propose des familles présélectionnées. Il s'agit souvent de services payants. En cas de difficulté, il est possible de contacter l'agence et de demander un changement de foyer. Tu trouveras sur le site de l'International Au Pair Association www.iapa.org/our-members/ la liste des agences au pair par pays.

SÉJOUR CHEZ UN HÔTE

Tu travailles quelques heures par semaine chez un hôte qui a besoin d'un coup de main (il peut s'agir d'un agriculteur, d'un éleveur, d'un entrepreneur, d'une association, d'une auberge de jeunesse...) et en contrepartie tu es logé, nourri, blanchi. Consulte des sites comme : www.woofinternational.org (réseau mondial de fermes bios), www.workaway.info, www.helpx.net...



STAGE PROFESSIONNEL

Cette formule te permet d'avoir une expérience professionnelle à l'étranger. Plusieurs organismes proposent des programmes et des bourses pour t'aider à réaliser ce projet. Voici des exemples :

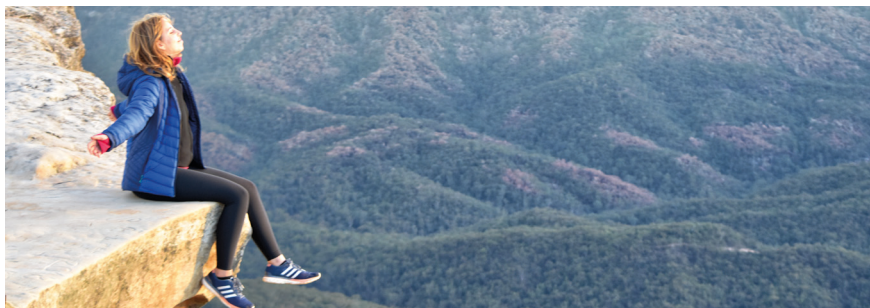
- Les programmes du BIJ
 - > Tremplin Job et Tremplin Job Québec : ces programmes permettent aux jeunes (18 à 35 ans) de vivre une expérience en milieu professionnel à l'étranger
 - > Eurodyssée : ce programme permet aux jeunes diplômés (18 à 35 ans, variable en fonction de la région d'accueil) d'effectuer un stage professionnel de 3 à 7 mois en Europe
- Le FOREM propose différentes formules de stages professionnels à l'étranger, notamment dans les pays dits « émergents » (Brésil, Russie, Inde, Chine), mais également dans certains pays anglophones (Malte et Irlande) – www.leforem.be
- Wallonie-Bruxelles-International (WBI) accorde des bourses aux jeunes diplômés qui veulent réaliser un stage dans une institution internationale, en entreprise... — www.wbi.be/fr/bourses

PROGRAMME VACANCES TRAVAIL – PVT

Cette formule permet aux jeunes (18 à 30 ans) d'obtenir un visa pour une durée d'un an maximum (parfois renouvelable) qui permet de travailler légalement dans le pays de destination. Pour la Belgique, les destinations proposées sont les suivantes : Australie, Nouvelle-Zélande, Canada, Taïwan et Corée du Sud.

Plus d'infos : www.pvtistes.net – www.working-holiday-visas.com/belge

Tu peux organiser ton PVT toi-même ou payer les services d'un organisme d'envoi pour te faire accompagner (démarches administratives, formules avec cours de langues, aide à la recherche d'un emploi...).



TRAVAILLER A L'ÉTRANGER

Pour travailler à l'étranger, tu peux aussi passer par la voie « classique ». C'est-à-dire rechercher un emploi comme tu le ferais en Belgique.

Veille néanmoins à te renseigner sur les spécificités de la recherche d'emploi dans les pays dans lesquels tu postules ! Par exemple, la manière de rédiger un CV, de postuler... peuvent varier d'un pays à l'autre.

De nombreux organismes existent pour t'informer ou t'aider à trouver un travail à l'étranger. En voici des exemples :

- Le Forem : il fait partie du réseau européen pour l'emploi Eures. Des conseillers en mobilité internationale sont disponibles pour t'accompagner dans ton projet professionnel et t'informer sur les bourses existantes. Plus d'info sur www.leforem.be (chercher un emploi < élargir ma recherche d'emploi < travailler à l'étranger) ou sur le site d'Eures <https://ec.europa.eu/eures/public/> sur lequel tu trouveras des offres d'emploi dans toute l'Europe ;
- L'Union francophone des Belges à l'étranger : t'informe sur tes droits sociaux, les questions fiscales, administratives... Pour bénéficier de ces services, tu dois être affilié ! www.ufbe.be ;
- Tu peux également consulter des sites proposant des offres de jobs à l'étranger.

Si tu souhaites te faire engager sur base de ton diplôme, tu devras peut-être le faire reconnaître dans ton pays de destination. Renseigne-toi auprès du centre Enic-Naric ou auprès de l'ambassade belge de ce pays. Plus d'infos sur <https://www.enic-naric.net/>

Si tu es travailleur transfrontaliers dans le Benelux (Belgique-Pays-Bas-Luxembourg-Allemagne), tu trouveras des infos utiles sur tes droits sociaux, ta fiscalité... sur le site <https://startpuntgrensarbeid.benelux.int/fr/>

JOBS SAISONNIERS

Les jobs saisonniers sont spécifiques à une saison (par exemple moniteur de sport d'hiver dans une station de ski). Ils te permettent souvent d'être payé et/ou logé et nourri en échange de ton travail.

Par exemple, tu pourrais travailler dans les vignobles, les champs, les vergers, mais aussi comme moniteur de sport, animateur, guide touristique ou encore dans l'hôtellerie...

Pour dénicher un job saisonnier, consulte les offres d'emploi des organismes compétents (service à l'emploi, agences intérim...) à l'étranger, utilise le bouche-à-oreille ou consulte des sites spécialisés.

Par exemple : www.teli.asso.fr/, www.leisurejobs.com/...

PROJETS ET RENCONTRES PROFESSIONNELLES

Plusieurs programmes te permettent de partir à l'étranger pour assister à un colloque, rencontrer d'autres professionnels, échanger sur les pratiques professionnelles... C'est le cas notamment de certains programmes du Bureau international de la jeunesse (BIJ), d'Erasmus+, du VVBI...

Par exemple, le BIJ publie régulièrement des appels à candidature pour participer à des formations courtes, à des échanges de savoirs et de pratiques, à des rencontres destinées à créer un réseau européen... pour les travailleurs jeunesse. Il propose également divers programmes qui te permettent de faire une visite d'études sur une thématique qui t'intéresse professionnellement dans un autre pays, rencontrer des partenaires...

Conséquences sur ton statut

Tu es en stage d'insertion :

Tu peux obtenir une dispense de l'ONEM de maximum 3 mois afin d'effectuer un stage ou une formation à l'étranger. Pour cela, tu dois te référer au formulaire C94A ou C94B. Si tu n'as pas obtenu de dispense et que tu pars quand même, ton stage sera alors suspendu le temps de ton séjour, il sera ensuite prolongé lorsque tu reviendras en Belgique. Que tu aies une dispense ou non, tu dois, dans les deux cas, avvertir le FOREM que tu te trouves à l'étranger.

Tu es chômeur complet indemnisé et :

- *Tu veux prendre tes congés pour partir à l'étranger :*

Lorsque tu es au chômage, tu as droit jusqu'à 4 semaines de congés durant lesquelles tu n'es plus obligé d'être disponible sur le marché de l'emploi, ni de résider sur le territoire belge.

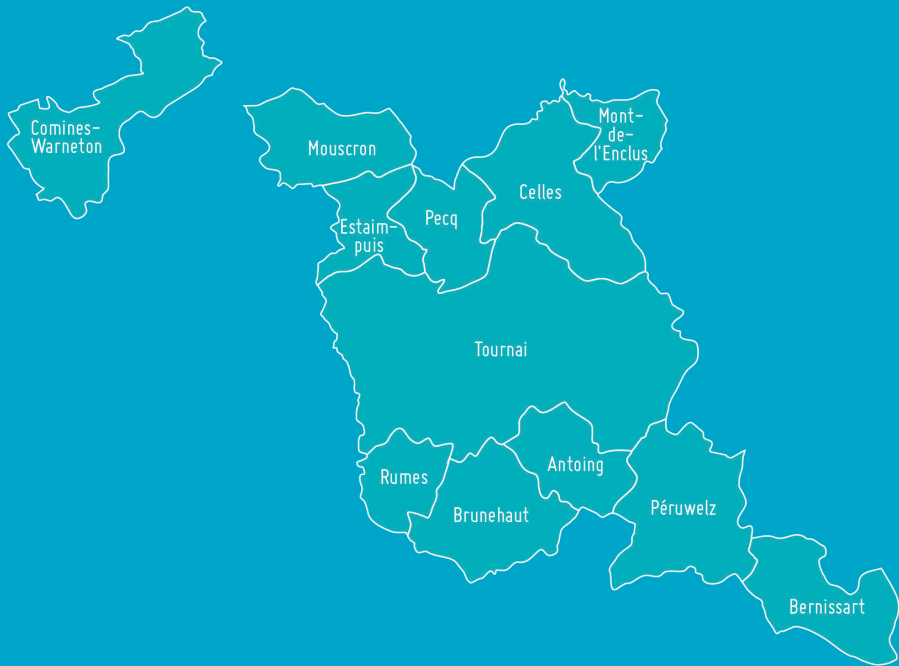
La seule formalité à réaliser est d'indiquer, sur ta carte de contrôle, V (= vacances) sur les jours pour lesquels tu es parti à l'étranger.

- *Tu veux chercher un travail à l'étranger :*

En général, pour bénéficier d'allocations, tu dois résider en Belgique. Mais, à certaines conditions, tu peux chercher un job à l'étranger. Les pays qui sont concernés sont ceux de l'Union européenne ainsi que l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein. Le séjour à l'étranger est de 3 mois maximum. Tu dois alors faire une demande via le formulaire U2. Si la décision est positive, ton droit aux allocations est maintenu durant ton séjour.

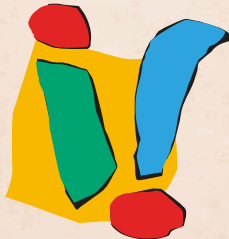
↳ **Lorsque tu reviens en Belgique, n'oublie pas de te réinscrire comme demandeur d'emploi le plus rapidement possible et introduire une nouvelle demande d'allocations via le formulaire C109.**

Notre zone d'action



***Infor Jeunes Tournai
couvre l'ensemble du territoire de
la Wallonie Picarde Ouest***

INFOR JEUNES TOURNAI



Infor Jeunes Tournai ASBL

32 Avenue des Frères Haeghe
7500 Tournai

 +32 (0)69 22 92 22

 tournai@inforjeunes.be

www.inforjeunestournai.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Wallonie

